



UN MORT À SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU Manoeuvre fatale

(PC) — Le conducteur d'un camion remorque a été tué par un train de passagers alors qu'il traversait un passage à niveau vers 17 h 40 hier à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le camion transportant des véhicules des Forces armées se serait engagé sur le passage à niveau malgré le feu clignotant qui avertissait de l'arrivée du train. Aucune barrière ne protège ce passage situé sur le chemin Grand Bernier près de la rue Gaudette à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le conducteur du train de la compagnie Amtrak aurait tenté d'alerter le conducteur du camion et même de freiner mais n'a pu éviter la collision. Des secouristes ont tenté sans succès de réanimer la victime qu'on a finalement transportée au Centre hospitalier du

Haut-Richelieu où son décès a été constaté. Les passagers du train Amtrak n'ont pas été blessés mais ont été immobilisés pendant de longues heures avant d'être finalement évacués en quête d'un transport alternatif.

Plusieurs ont toutefois déploré l'attente de près d'une heure à l'intérieur des wagons avant d'être enfin autorisés à sortir. La police municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu a expliqué qu'il s'agissait d'une mesure de précaution puisqu'il y avait possiblement une fuite du réservoir d'essence et que des fils électriques se trouvaient sur la voie ferrée.

Pour l'instant, seule l'imprudence de la manoeuvre du camionneur semble expliquer l'accident.

CARTEL DU BÉTON Six autres producteurs sur la sellette

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Dans une cause comme celle-ci de complot anticoncurrentiel, le ministère de la Justice et le Bureau de la concurrence disposent d'abord des compagnies qui veulent plaider coupables et poursuivent ensuite l'enquête avec les autres compagnies nommées dans la dénonciation originale. Les six producteurs de béton préparé qui n'ont pas fait d'offre ne peuvent pas rester insensibles au plaidoyer de culpabilité des quatre fabricants condamnés. Il se peut qu'ils décident de faire face à la musique et de plaider coupables à leur tour. »

Au lendemain de la décision du juge Louis de Blois condamnant Unibéton de Ciment Québec, Béton Québec et Béton

significatives, punitives et exemplaires, qu'on espère qu'elles sauront décourager les gens d'affaires de s'adonner à de tels comportements anticoncurrentiels

Canada et Béton Orléans à des amendes totalisant 5,8 millions \$ pour avoir enfreint la Loi sur la concurrence en s'entendant sur le prix du béton préparé, le procureur de la couronne, Me François Rioux, tout en reconnaissant le droit fondamental et inaliénable des autres producteurs soupçonnés de complot et de truquage d'offres de se défendre, estime qu'il n'est dans l'intérêt de personne de contester quand les choses peuvent se régler rapidement.

Et il ne le nie pas, il y a toujours des négociations entre la couronne et la défense pour obtenir un plaidoyer de culpabilité. « L'objectif du procureur général du Canada est la dissuasion et les amendes dans ce cas-ci sont tellement

à l'avenir. Le jugement respecte notre objectif de dissuasion et protège l'intérêt public », déclare Me Rioux tout en revenant avec insistance sur la contribution du SOLEIL dans ce dossier.

Manifestement satisfait d'avoir réglé sans procès avec les quatre « majeurs » du béton mis en cause dans cette affaire, le procureur de la couronne signale que, dans tous les pays industrialisés où existent des lois sur la concurrence, les autorités réussissent à appréhender à peine un contrevenant sur 10.

Voir CARTEL en A 2 >

AUTRE TEXTE
Des victimes prudentes Page A 5



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
Me François Rioux

ALMA

Suicide près du box des accusés

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

QUÉBEC — Le corps d'un jeune homme de 18 ans gisant dans une mare de sang a été retrouvé hier matin près du box des accusés, dans une salle d'audiences du Tribunal de la jeunesse d'Alma, au Lac-Saint-Jean. Il aurait mis fin à ses jours à l'aide de l'arme de service de son père, gardien de sécurité au palais de justice d'Alma.

La macabre découverte a été faite par une femme huissière audencière qui allait préparer la salle quelques

Voir SUICIDE en A 2 >

EXCLUSIF

Lutte à finir sur l'unité du pays au Sénat

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — Les libéraux de Jean Chrétien et les conservateurs de Jean Charest sont engagés dans une véritable lutte à finir au Sénat relativement à la création d'un comité spécial sur l'unité canadienne, a appris LE SOLEIL.

Dans le but de préparer l'arsenal des fédéralistes en prévision du prochain référendum sur la souveraineté, le sénateur conservateur Gerald Beaudoin propose de mettre sur pied un comité du Sénat chargé de trouver des solutions au problème québécois.

Ce comité, composé de 12 sénateurs, tiendrait des audiences à Ottawa et ailleurs au pays et rédigerait ses re-

commandations au plus tard six mois après le début de ses travaux.

L'enchâssement du caractère distinctif du Québec et de son droit de veto dans la constitution serait notamment à l'ordre du jour.

Mais le sénateur Beaudoin, qui a coprésidé le comité mixte spécial sur le

Voir SÉNAT en A 2 >

Émotions nocturnes

Les pêcheurs espagnols n'aiment pas les voiliers... et ils le font savoir



Claude Vaillancourt

LA TRANSAT
À BORD DU
THRILLER
GROUPE
VOYAGES QUÉBEC

Celle-là, on ne s'y attendait pas. Dans un anglais coloré d'un pur accent castillan, l'homme a tonitrué sur les ondes de la radio VHF: « They are stupid. » Sur le coup, tout le monde a gelé bien raide puis s'est esclaffé. Claude Lachance, notre préposé à la sécurité, a empoigné le micro et, dans son anglais teinté, lui, de son plus pur accent québécois, il a rétorqué: « What is the problem? » La réplique a été sans retour. Imaginez. Se faire traiter de fous, en plein milieu de la nuit, parce que l'on navigue, à voiles, dans les eaux internationales. Autant nous couler tant qu'à y être.

C'est pratiquement une insulte à tout l'équipage que le capitaine de ce super bateau-usine d'origine espagnole a lancée. Son bateau bouffe poissons, Georges Leblanc l'avait bien repéré

sur l'écran-radar et il avait aussitôt prévenu Marc Nadeau qui tenait la barre du voilier.

On était, pour être plus précis, à 240 milles nautiques de Terre-Neuve, dans ce qu'on appelle la Flemish Pass, en pleines eaux internationales.

Dans la journée, on avait navigué avec de la brume dans les lunettes, mais le brouillard avait commencé à se dissiper depuis quelques heures.

Un demi-mille avant que le navire de pêche espagnol arrive sur notre flanc, Marc, aidé de Claude Lachance, a effectué un virement de bord pour être certain de ne pas s'aventurer dans le sillage de ce bateau semblable à ceux qui, l'an passé, ont déclenché les hostilités entre le Canada et l'Espagne dans ce qu'on a appelé la guerre du turbot.

Sans doute, ne nous avait-il pas remarqués sur

Voir ALGUES en A 2 >

LES ARTS

Des organismes dans le rouge

La moitié des organismes subventionnés par le CALQ ont fini l'année avec un déficit.

PAGE C 5

LE MONDE



Les civils fuient Grozny

La population quitte massivement Grozny avant la pluie de bombes.

PAGE A 11

LA MÉTÉO



Maximum 25, Minimum 13

Dégagement, quelques nuages, chaud. Clair ce soir et la nuit prochaine. Détails page C 2

QUÉBEC, 100c ANNÉE, NO 232
FLORIDE, 1,60 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70c PLUS T.P.S. T.V.Q.
60c PLUS T.P.S. T.V.Q.

UNITÉS GAZ MÉTROPOLITAIN
rendement **843%** Intérêt payable 4 fois par année
*Taux sujet à changement sans préavis
659-4960
1-800-463-5000
ScotiaMcLeod Membre FCPE

LES RETOURNES

CARTEL

Des « décisions d'affaires calculées... »

Suite de la Une

« Et certains pays sont beaucoup plus sévères que nous en matière de concurrence, ajoute-t-il. Aux États-Unis, on met les gens en prison pour ce genre de comportement. Le Canada a un bout de chemin à faire. Il n'a jamais envoyé personne derrière les barreaux. Les gens d'affaires doivent comprendre que comploter pour fixer les prix ou se partager un marché, c'est illégal. C'est du crime économique ! Une économie non concurrentielle donne des prix plus élevés et des produits de moindre qualité. C'est très néfaste pour l'économie en général et les consommateurs en particulier. »

Me François Rioux qualifie de « décisions d'affaires calculées » ces ententes secrètes sur les prix entre fabricants d'un même produit. « Ils évaluent les risques de se faire pincer par rapport aux profits supplémentaires qu'ils peuvent réaliser. Si la loi n'est pas appliquée, ils vont être tentés de s'es-sayer. »

Malgré le comportement fautif des quatre compagnies condamnées, le

procureur de la couronne ne peut s'empêcher de souligner leur collaboration à l'enquête. « Ciment Québec, Ciment St-Laurent, Lafarge Canada et Béton Orléans ont agi de façon responsable. Dès après les perquisitions du Bureau de la concurrence dans leurs locaux en août 1995, elles ont reconnu leur responsabilité sans contester. Le fait qu'elles aient manifesté du remords atténue leur faute et c'est un élément qui a été pris en considération par le juge. »

Me Rioux estime que leur plaidoyer de culpabilité a épargné des centaines de milliers de dollars aux contribuables canadiens. « Un procès implique une procédure longue et coûteuse. Il faut compter des années avant d'obtenir un jugement final. »

Le volume de commerce affecté par le complot s'élève à 20,7 millions \$ pour l'année 1993, dont 70%, ou 14,5 millions \$, représentent la part de marché des quatre compagnies condamnées. Les six producteurs de béton préparé toujours sous enquête sont Béton Nordik d'Yvon Pilote, Les Entreprises LT de Pierre Lagacé, Béton Girard, les Entreprises G. Pouliot, Béton Chevalier et Béton Miroc.

SUICIDE

État de choc

Suite de la Une

minutes avant l'ouverture, vers 9 h. « L'employée a trouvé le cadavre à quelques pas du box des accusés, avec l'arme dans ses mains. C'est un endroit symbolique si on considère le contexte », explique Germain Naud, directeur du Centre de services de justice d'Alma.

Le jeune homme, qui avait des antécédents judiciaires, avait lui-même comparu au Tribunal de la jeunesse lorsqu'il était mineur, ainsi qu'en cour criminelle depuis qu'il avait atteint la majorité.

« Cela pourrait peut-être expliquer, en partie, pourquoi il a choisi cet endroit pour mettre fin à ses jours. Il faut dire aussi qu'il avait des problèmes, de ceux qu'ont les jeunes d'aujourd'hui. Il s'agissait entre autres de problèmes de consommation de drogue », indique M. Naud.

Pour l'instant, les policiers de la Sûreté du Québec et de la sûreté municipale d'Alma considèrent cet événement comme une mort suspecte, bien que la thèse du suicide soit la plus probable explication au décès.

« Nous attendrons les résultats des analyses de la scène de crime avant de confirmer qu'il s'agit bien d'un suicide », maintient Richard Gagné, porte-parole de la Sûreté du Québec.

L'autre grande question demeurant toujours sans réponse, hier, consistait

à savoir comment le jeune homme avait obtenu les clés de la salle d'audiences et du palais de justice.

« L'enquête déterminera si le jeune homme a substitué les clés et l'arme de son père à son insu, s'il y avait eu une querelle entre eux ou autre », indique M. Gagné.

Le directeur du palais de justice, qui connaît bien le père du jeune homme, ne lui avait pas encore parlé au moment de s'entretenir avec LE SOLEIL. Le gardien de sécurité était à l'extérieur de la ville pour suivre des cours.

« Il faudra attendre les résultats de l'enquête policière avant de pouvoir en savoir plus. Dès qu'on connaîtra les

déplacements effectués par le jeune homme en fin de soirée, il sera plus facile pour nous de comprendre ce qu'il s'est passé », ajoute M. Naud.

Le fait qu'un tel geste de désespoir ait été posé dans une salle de cour a causé un traumatisme aux employés du palais de justice.

« En 30 ans de métier dans le monde judiciaire, je n'ai jamais vu une telle chose », commente M. Naud, qui a donné une journée de congé à l'employée qui a fait la découverte pour qu'elle se remette un peu de ses émotions.

Les audiences qui devaient avoir lieu dans la salle où le jeune homme a mis fin à ses jours ont été transférées dans un autre local pour la journée d'hier.

L'enquête se poursuivra au cours des prochains jours afin de déterminer les circonstances exactes du décès.

TRANSAT

Un « booster »

Suite de la Une

son radar. Il a ralenti quelque peu et son immense filet de pêche s'est alourdi, rien de plus.

D'autres capitaines de navires que nous avons croisés se sont plutôt en-courus de notre état et ils nous ont souhaité bon voyage. Ils avaient compris eux, qu'à moteur ou à voiles, l'océan réunit des gens de même nature. « C'est pas l'homme qui prend la mer, c'est la mer qui prend l'homme », chante Renaud à juste propos.

Et quant aux bancs de Terre-Neuve, bien, comme je viens de vous le mentionner, il y avait tellement de brume qu'on ne les a pas vus.

Mais non, rassurez-vous ! Je ne commencerai sûrement pas à vous raconter des histoires à la newfie, ce n'est pas mon genre.

Mais il est bien vrai qu'on a viré dans la brume. Un brouillard dense sur des kilomètres et des kilomètres carrés de hauts fonds sur lesquels nous sommes entrés à pleine vitesse dimanche et ressortis, à pas de tortue, le lendemain. Quatorze heures de route à 10 noeuds suivies de 20 heures à 4 noeuds. On y a donc eu du plaisir comme on a aussi ragé quand le vent s'est mis de nouveau à tomber.

Remarquez que nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. Les autres bateaux aussi pataugent à tour de rôle. Ils méritent leur appellation ces bancs. En général, la profondeur des

eaux va de 30 à 80 mètres alors que, tout autour, l'océan plonge de 2200 à 3200 mètres. Ils sont deux fois plus grands, en superficie, que l'île de Terre-Neuve.

Ah oui ! Je ne peux pas vous laisser sans raconter aux initiés la belle expérience à laquelle nous nous sommes livrés par doux vents. Plutôt que de s'encalminer et de s'en aller presque à la dérive, nous avons mis, côte à côte, deux spis. Avec un vent apparent de 4 noeuds, ce « booster » nous a permis d'avancer à 5,5 noeuds pendant une dizaine d'heures.

N'essayez pas de faire la même chose sur le Saint-Laurent en face de Québec, vous n'y arriverez pas.

Les positions

À 17h hier, le *Primagaz* de Laurent Bourgnon était à une centaine de milles nautiques de l'arrivée à Saint-Malo. Il sera le quatrième à franchir la ligne d'arrivée. Il est suivi dans l'ordre par *Laiterie de St-Malo*, *Biscuits La Trinitaine*, *Spirit*, et *Genset* dans la classe des multicoques. Chez les monocoques classe 1, *Météorite-Corum* n'était plus qu'à 740 milles de la côte bretonne. Dans la classe 3, *Télécom Italia* ouvrait la marche à 1065 milles de Saint-Malo, suivi par le *Nouvel Observateur*, du *Wolfie's Toy* et du *Merit Cup* et, finalement, du *Thriller Groupe Voyages Québec*, qui se trouvait environ à mi-parcours, à 1684 milles de l'arrivée.

SÉNAT

Rapport mal vu à la veille des élections

Suite de la Une

renouvellement du Canada en 1992, se bute aux tergiversations quasi systématiques des libéraux au Sénat.

Les libéraux de Jean Chrétien voient en effet d'un très mauvais oeil qu'un comité en bonne et due forme tienne des audiences publiques sur l'unité canadienne à quelque 12 mois des élections générales.

« Il est évident que Jean Chrétien ne veut pas avoir un rapport de nature constitutionnelle entre les mains à quelques mois des élections générales », soutient le sénateur conservateur Jean-Claude Rivest.

Un porte-parole de la leader du gouvernement du Sénat Joyce Fairbairn, Leonard Kuchar, affirme de son côté qu'il n'est pas opportun de créer un tel comité à l'heure actuelle.

« Nous ne savons pas quel serait véritablement le mandat du comité et nous nous demandons s'il est propice de le créer maintenant », soutient M. Kuchar.

Bien qu'elle siège au Sénat, Mme Fairbairn est membre du cabinet Chrétien et elle a déjà fait part du projet du sé-

natteur Beaudoin à ses collègues ministres. Ils ont réservé un accueil plutôt froid à cette proposition, selon des informations obtenues par LE SOLEIL.

Depuis son arrivée au pouvoir, Jean Chrétien répète d'ailleurs à qui veut l'entendre qu'il n'a pas été élu afin de traiter du dossier constitutionnel.

M. Beaudoin a quant à lui discuté directement de la création du comité avec le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion. Ce dernier s'est montré réticent à appuyer cette démarche, selon le sénateur Beaudoin.

Le ministre Dion n'a pas donné suite aux appels du SOLEIL, hier et lundi.

Manifestement frustré, M. Beaudoin, qui a reçu la bénédiction de son chef conservateur Jean Charest, n'entend pas lâcher prise.

Estimant que les troupes fédéralistes doivent éviter de répéter l'erreur du dernier référendum et se préparer dès maintenant à la prochaine bataille référendaire, le sénateur Beaudoin compte forcer la tenue d'un vote au Sénat sur cette question lorsque la Chambre haute reprendra ses travaux le 24 septembre.

Reconnu comme un expert constitutionnel, M. Beaudoin soutient qu'il existe un vide important à combler à l'heure actuelle sur le front de l'unité canadienne et qu'Ottawa ne semble pas pressé à agir.

Il ajoute que les initiatives du gouvernement Chrétien dans ce dossier, soit l'adoption d'une résolution reconnaissant le caractère distinct du Québec et la loi lui accordant un droit de veto régional, sont insuffisantes et ne permettront pas de remporter la prochaine bataille.

« Nous n'avons pas de temps à perdre. Il ne faut pas attendre au prochain référendum avant d'agir. Je dis qu'il faut profiter de l'au-

tomme qui s'en vient pour faire quelque chose », fait valoir le sénateur.

« La grande tragédie du dernier référendum, c'est que les gens ont commencé à se préparer trop tard et ils ont failli le perdre », ajoute-t-il.

M. Beaudoin a déposé son avis de motion créant le comité pour la première fois en février. Cet avis est mort au feuillet à la suite de la prorogation de la session parlementaire et de la lecture d'un nouveau discours du Trône.

Il a déposé à nouveau un avis de motion le 2 mai, mais rien n'a véritablement bougé au moment de l'ajournement des travaux du Sénat, à la fin juin, le gouvernement libéral y étant maître de l'ordre du jour.

Les conservateurs n'ont pas l'intention de lâcher prise

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 5
Le Québec et le Canada	7 à 10
Le Monde	11

CAHIER B	
Questions d'argent	1 à 8
Bourses	4 et 5
Opinions	7

CAHIER C	
Magazine	1 et 2
Arts et spectacles	3 à 12
Votre agenda	4
Ce soir à la télé	4
Annonces classées	6 à 10
Décès	10 et 11

CAHIER D SPORTS	
Statistiques	2 et 4
Jeux et B.D.	7

SERVICES	
Abonnements	686-3344
Publicité générale	686-3270
Annonces classées	686-3311
Rédaction	686-3394
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Reenseignements	686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est : c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 20-08-96

3-8-2

3-5-7-4

BANCO

tirage du 20-08-96

2-4-8-16-28-29-30-31-34-35-40-47-51-55-58-61-63-64-66-70

EXTRA

tirage du 20-08-96

344003

C'ÉTAIT HIER

- 1991 — Boris Eltsine et ses partisans font avorter le putsch communiste, qui n'aura vécu que 61 heures. — La Lettonie proclame son indépendance.
- 1990 — La fermeture de l'usine de papier Mont-Rolland entraîne la mise à pied de 200 employés.
- 1959 — Hawaii devient le 50e État des États-Unis.

CONTEMPORAINÉ

La griffe de la saison,

LES FAUVES

Rasée, veloutée, tachetée, la fausse fourrure léopard est de mise pour la mode comme pour les rigueurs du climat! 650.00



LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



Un pompier reconforte une locataire en pleurs.

En robe de nuit sur le pavé

La fumée évacuée des dizaines de locataires du Méridi

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — La présence de produits inflammables dans la chambre électrique d'un immeuble des Jardins Méridi pourrait avoir contribué à la propagation de l'incendie dans la pièce. La fumée a par la suite envahi les sept étages de l'édifice et forcé l'évacuation de plusieurs dizaines de locataires en pleine nuit hier.

Selon les pompiers et enquêteurs, la chambre électrique avait été transformée en véritable atelier d'entretien, où étaient rangés peinture, diluant, matériel électrique, bois, boîtes de carton, etc.

Toutefois, lors de la visite d'un inspecteur de la Régie du bâtiment, venu à la demande du service des incendies, rien de tout cela ne se trouvait dans la pièce en question, rapporte Marc Émond, porte-parole de la Régie. La visite a eu lieu vers 10 h 30. Selon M. Émond, c'est surtout « le gros bon sens » qui doit guider ce genre d'aménagement. La réglementation parle d'une distance de un mètre à respecter entre les installations électriques et les autres objets.

EXPLOSION D'UN DISJONCTEUR

L'incendie, qui serait dû à l'explosion d'un disjoncteur, s'est déclaré vers 4 h 15. Les résidents du 5, Jardin Méridi, ont donc vu leur nuit écourtée et plusieurs se sont retrouvés dehors en robe de nuit. Les autres ont été invités par les pompiers à demeurer sur leur balcon jusqu'à la fin de l'incendie.

C'est un locataire qui a avisé les pompiers. Une fumée noire et dense avait envahi les corridors des sept étages de l'édifice de 58 logements, alors que la chambre électrique se trouve au premier étage.

Si les flammes ont été faciles à circonscrire à

partir du moment où Hydro-Québec a interrompu le courant à distance, il en allait autrement de la fumée. Une troisième alarme a dû être déclenchée, afin qu'un nombre suffisant de pompiers soit disponible pour alerter les locataires. Ils étaient une quarantaine à participer à l'intervention.

À l'arrivée des sapeurs, un certain nombre de personnes avaient commencé à quitter les lieux. Ce sont elles qui ont été les plus incommodées, et plusieurs ont dû recevoir de l'oxygène. Une personne a même été transportée à l'hôpital pour des troubles respiratoires.

« Il y avait à certains endroits tellement de fumée qu'on ne voyait pas devant nous », relate le chef de division Claude Gingras. Aussi, dès leur arrivée, les pompiers ont plutôt opté pour une évacuation des locataires sur leur balcon, où ils ne couraient aucun danger. « Il y avait plusieurs personnes âgées, certaines malades, et ce n'était pas évident de les faire sortir dans toute cette fumée », souligne M. Gingras.

Enfin, il n'est pas certain que le système d'alarme ait bien fonctionné, les témoignages étant contradictoires à cet effet. Alors que le chef pompier Gilles Labrecque affirme n'avoir rien entendu à son arrivée, un concierge a affirmé qu'il fonctionnait. Même divergence d'opinions chez les résidents.

Les dommages s'élevaient aux environs de 50 000 \$. Les Jardins Méridi comptent près d'un millier de logements répartis en plusieurs immeubles.



Des dizaines de personnes ont été réveillées en plein sommeil.

Max Gros-Louis se retire

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

■ VILLAGE-DES-HURONS — À compter du 2 septembre, libéré de sa charge de grand-chef et à la retraite, tel qu'il vient de l'annoncer, Max Gros-Louis partagera son temps entre son ranch d'Alberta, les voyages autour du monde pour visiter ses amis célèbres, l'écriture, la chasse et la pêche et il pourra, aussi, consacrer plus de temps à son épouse.

Après 27 ans et demi consacrés à la politique active au Village-des-Hurons, le grand chef âgé de 65 ans passera à autre chose même s'il avoue qu'il sera incapable d'« accrocher définitivement (ses) patins ». Il continuera à servir sa Nation et la cause autochtone, dit-il.

Il part heureux de sa popularité parmi la population blanche (« les gens me serraient la main ces jours derniers à Expo Québec ») et inconscient de la grogne dans son milieu, il admet cependant qu'il y a toujours des « critiques » qui font, d'ailleurs, que « c'est de moins en moins facile de gouverner ».

Dorénavant, il séjournera environ quatre mois par an, à l'automne et au printemps, en Alberta, où il possède, avec un de ses fils, un « camp » en bois rond et un élevage de 150 wapitis.

Il passera aussi beaucoup de temps autour du monde, à rendre visite à ses amis parmi lesquels l'actuel président français, Jacques Chirac, le chanteur Gilbert Bécaud (dont la fille séjourne parfois chez lui) et le pape.

Il énumère de nombreuses réalisations, fruit de ses près de 30 ans de vie politique, quand on lui de-

mande ce dont il est le plus fier : la prospérité économique de la réserve de Wendake, son travail pour la préservation du statut d'Indien et ses batailles pour les exemptions de taxes. Il signale encore l'agrandissement à cinq reprises du territoire de la réserve, la politique d'habitation originale qu'il a mise en place, le développement des services d'éducation et de santé et la construction d'infrastructures.

M. Gros-Louis rappelle aussi qu'il a été un des chefs fondateurs de l'Association des Indiens du Québec, l'instigateur de la police amérindienne au Québec et un artisan de la négociation de l'application du Traité de Murray.

Pour l'avenir, Max Gros-Louis estime que les Indiens devront obtenir l'élargissement des pouvoirs des conseils de bande et agrandir encore leurs territoires. Les droits ancestraux devront être reconnus et trouver une application moderne par la voie des négociations. M. Gros-Louis préfère en effet la négociation à l'utilisation des tribunaux.

Les Indiens doivent encore conserver leurs exemptions de taxes, leur statut d'Indien et celui de leurs réserves. Mais le statut juridique des bandes doit être changé au profit de celui de Nations autochtones, estime-t-il.

Aucun de ses enfants ne suivra ses traces en politique active. Sa fille avocate travaille cependant sur les dossiers indiens pour le gouvernement fédéral à Ottawa. M. Gros-Louis affirme qu'il ne tirera pas les ficelles dans les coulisses, derrière l'équipe de ses partisans qui tenteront vraisemblablement de se faire réélire sans lui à leur tête, le 2 septembre.

Même à la retraite, on verra enfin encore M. Gros-Louis au Colisée de Québec où, coiffé de son casque à plumes, il encouragera les Rafales dont il est un supporter.

La fin d'une époque ?

VILLAGE-DES-HURONS — Pour sauver le statut de réserve dont jouit leur territoire et auquel tiendraient farouchement la population, une équipe formée par M. Jean Picard, sous la bannière du parti huron Wendat, se présente aux élections du 2 septembre avec un projet de référendum dont la question sera : doit-on continuer ou arrêter les négociations sur l'autonomie territoriale avec le gouvernement du Québec ?

Selon le candidat à la succession de Max Gros-Louis, la réponse devrait être : on arrête le processus ; car il mène, selon M. Picard, à la municipalisation du Village-des-Hurons sans même que cette nation soit encore dotée des ressources financières propres à assurer son développement.

La présentation de cette nouvelle équipe de sept candidats à la tête de la bande avait lieu hier à la salle communautaire avec, en toile de fond, l'annonce, la veille, de la retraite du chef Max Gros-Louis de la politique active. Une décision dans laquelle ses adversaires voient l'occasion d'un nouveau dynamisme sur la réserve.

L'équipe de M. Picard qui comprend des représentants d'un bon nombre de familles-clés du village prétend avoir entrepris d'unifier les Hurons qui seraient prêts à répudier le travail de M. Gros-Louis dans plusieurs dossiers majeurs dont celui de l'autonomie gouvernementale.

La grogne contre le chef Gros-Louis se serait cristallisée à l'occasion d'une réunion, le 14 août, organisée par le conseil de bande pour dévoiler le résultat des négociations avec le gouvernement fédéral sur les 40 arpents réclamés à Val-Bélair.

Des partisans traditionnels de Max Gros-Louis auraient manifesté eux aussi leur indignation face au règlement financier proposé (13 millions \$), trois fois moins élevé que ce à quoi les Hurons pouvaient s'attendre selon une étude réalisée entre 1992 et 1994.

De ce dossier, la grogne a gagné les négociations



Jean Picard se présente comme chef des Hurons.

menées avec l'autre gouvernement, celui du Québec, sur l'autonomie gouvernementale, un dossier qui demeure confus pour la population huronne et qui suscite beaucoup d'inquiétude, indiquent tant M. Picard qu'un de ses candidats, M. Marc Savard. « Les gens sont attachés à leur réserve. »

M. Savard qui siège déjà au sein du conseil dirigé par Max Gros-Louis déclare qu'il n'en sait pas plus que l'ensemble de la population sur ces questions qui se discutent en catimini. C'est après avoir intercepté des documents que l'équipe Picard estime que la réserve pourrait devenir une corporation municipale en vertu de l'article 7 du protocole de négociation signé avec le Québec.

L'hostilité sentie à la réunion du 14 août aurait aidé Max Gros-Louis à prendre sa retraite, quelques jours à peine avant la fin de la période de mise en candidature pour les élections du 2 septembre, croit-on enfin. « Venu flâner l'hu-

meur de la population, il a senti qu'elle n'était plus derrière lui. Cela a planté les derniers clous », dit M. Savard.

Pour sa part, M. Gros-Louis nie cette interprétation. Son départ était annoncé depuis le début de son dernier mandat il y a deux ans. La grogne des électeurs est une réalité que vivent tous les dirigeants, ajoutait-il au cours d'une entrevue téléphonique hier midi.

S'il est élu par une majorité de 850 électeurs que compte la réserve, M. Picard offrira un style plus sobre et moins coloré que son prédécesseur, « plus près des gens du village et des problèmes de la vie courante ».

Cela amènerait M. Picard à favoriser le développement de l'entreprise privée sur la réserve et à rajuster les dépenses publiques dans certains domaines déficitaires telle la police, la pourvoirie Tourilli et les dépenses pour les négociations avec les gouvernements. La fonction publique huronne est aussi très lourde à son avis. M.C.

AUCUN COMPTANT NÉCESSAIRE



25 LUMINA VAN 1996 IDENTIQUES

• Moteur 3,4 • Air climatisé • 7 passagers
• Vitres électriques • Volant ajustable • Régulateur de vitesse
• Vitres teintées • Barrures de portes électriques, etc.

3300\$ comptant 2300\$ comptant 500\$ comptant Aucun comptant
319\$ 351\$ 383\$ 424\$

36 mois seulement - 72 000 km prévus au bail - Taxes en sus - Tel que stock # 60860

MARLIN

CHEVROLET - OLDSMOBILE Inc.

2145, boul. Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec)

Tél.: 688-1212

Le plus vaste
choix en province

QUÉBEC

Coup de feu dans le Mesnil

Un individu proche des Hell's Angels a causé tout un émoi vers 4 h 40, dans la nuit d'hier, en tirant un coup de feu dans le paisible quartier Mesnil. L'homme de 29 ans, qui se serait querellé avec son amie de coeur, tentait de se trouver un refuge pour passer la nuit selon Darie Bertrand, de la sûreté municipale de Québec. Il se serait alors rendu chez une amie, qui demeure au 1030, rue Larche, à Québec. Il aurait frappé très fort à la porte, épeurant la dame qui a composé le 9-1-1. Il aurait également tiré un coup de feu, qui a endommagé le radiateur de l'automobile d'un voisin. Les policiers ont arrêté l'homme en possession d'un pistolet de calibre 7,62 mm. Ce type d'arme de poing est très souvent utilisé par les motards selon l'agent Bertrand. Le tireur a comparu hier au palais de justice de Québec pour répondre à des accusations de possession d'arme à autorisation restreinte et de négligence dans l'utilisation d'une arme à feu. Il était déjà en probation et un interdit de possession d'arme à feu lui avait été imposé dans le passé. C.B.

NEW CARLISLE

18 900 \$ d'amende pour Produits marins

Une entreprise de la Baie-des-Chaleurs, Produits Marins Saint-Godefroi, vient d'être condamnée à 18 900 \$ d'amende pour fraude au régime d'assurance-emploi. Le montant de la fraude s'élève à 1 280 000 \$. Au total, 36 chefs d'accusation ont été retenus contre l'entreprise par le juge Raoul Poirier. Le jugement a été rendu lundi au palais de justice de New Carlisle. H.M.

SEPT-ÎLES

Demande d'enquête sur les inondations

Le conseil municipal de Sept-Îles demande au ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, d'enquêter sur la qualité de l'intervention de son ministère lors des inondations des

19 et 20 juillet, qui ont causé la fermeture de la route 138 pendant près d'une semaine et où six personnes ont perdu la vie. R.S.

SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES

Négociations au point mort

Le retour au travail semble encore loin pour la vingtaine d'employés syndiqués des Carrières Saint-Marc qui sont en lock-out depuis près de deux mois. C'est du moins l'opinion du président du syndicat, Gilles Thibault, qui affirme que les négociations sont au point mort depuis la tentative de médiation au début de juillet. La partie patronale continue d'exiger une baisse de salaire de 3 \$ l'heure pour une période de trois ans afin de demeurer concurrentielle. Pour leur part, les employés tiennent à leur augmentation de 50¢ de l'heure. Aucune rencontre n'est prévue au cours des prochains jours entre les deux parties. M.G.

HAVRE-SAINT-PIERRE

Un Piper s'abîme

Un petit avion, de type Piper Cherokee, s'est écrasé en bout de piste hier, à l'aéroport de Havre-Saint-Pierre. C'est lors du décollage qu'un des deux moteurs de l'appareil serait brusquement tombé en panne. L'appareil se serait abîmé en bout de piste au moment où le pilote tentait de le ramener à son point de départ. Le pilote de l'avion, Jacques Bonneau, 59 ans, de Saint-Félicien, au Lac-Saint-Jean, de même que son passager, Gilles Pucheu, 33 ans, de Boucherville, ont subi de nombreuses fractures, notamment aux côtes. R.S.

CHARLESBOURG

Commis menacé de mort

La station-service Ultramar du 575, 80e Rue ouest à Charlesbourg, a été visitée par un voleur vers 2 h 25, dans la nuit d'hier. Après avoir effectué un petit achat qu'il a payé en monnaie, l'homme s'est élançé par-dessus le comptoir pour s'emparer du contenu de la caisse. Il a maintenu le commis à l'écart en le menaçant de le poignarder s'il n'obéissait pas à ses ordres. Le voleur, qui portait un chandail gris dont le capuchon lui

masquait en partie le visage, a pris la fuite à pied. Les policiers ont bon espoir de le retracer, car ils possèdent des images du vol captées par la caméra de surveillance du commerce. C.B.

BEAUPORT



LE SOLEIL STEPHANE VERREAU

Spectaculaire embardée

Un conducteur en état d'ébriété s'est retrouvé dans une bien fâcheuse position, vers 2 h dans la nuit d'hier, après être tombé au bas d'une falaise. L'homme circulait sur la côte Saint-Yves lorsqu'il aurait raté une courbe, avant de faire une chute d'environ 50 pieds. Son automobile s'est retrouvée tête en bas, la partie arrière appuyée sur le mur d'un commerce, situé sur l'avenue Déry. L'automobiliste, qui ne portait pas sa ceinture de sécurité, a subi de multiples blessures, entre autres au visage, aux côtes et à une jambe. C.B.

GASPÉ

Six mois pour attaque à la scie à chaîne

Un résident de Gaspé, Donald Fournier, 39 ans, a été condamné à six mois de prison pour s'être attaqué, avec une scie à chaîne, au bureau du député de Gaspé, Guy Lelièvre, au cours du mois de juin. Au terme de sa période d'emprisonnement, l'homme devra également se plier à certaines conditions, dont celle de ne pas se trouver en présence de l'élu. Le député en avait été quitte pour une bonne frousse. H.M.

L'enquête de Roup reportée Il y a un an, Ballas était tué

IAN BUSSIÈRES

Collaboration spéciale

THETFORD MINES — C'est au 28 octobre qu'a été fixée la suite de l'enquête préliminaire de Christian Roup, 35 ans de Charlesbourg, accusé d'avoir assassiné le restaurateur Konstantinos Ballas le 13 août 1995 dans son restaurant de Thetford Mines.

Ses présumés complices Lionel Dumais, Line-Marie Trépanier et Roger Lacombe reviendront aussi devant la cour à cette date. Le cinquième suspect dans cette affaire, le Thetfordois Guy Ainsley, comparait hier pour la première fois relativement à cette affaire devant le juge André Plante au palais de justice de Thetford Mines. Ayant choisi d'être jugé par juge et jury, Ainsley demeurera toutefois incarcéré jusqu'à la date de son enquête en cautionnement fixée au 13 septembre.

NOUVEL AVOCAT

D'autre part, c'est un criminaliste de la métropole, Me André Lapointe, qui représentera dorénavant Christian Roup pour le reste des procédures intentées contre lui relativement au meurtre de Ballas.

Roup n'avait plus d'avocat depuis le début du mois de juillet, alors qu'il avait remercié de ses services son précédent procureur, Me Guy Quirion de Sillery. Le Charlesbourgeois avait choisi de changer d'avocat après avoir appris que Dumais s'appretait à devenir délateur et qu'il avait fait certaines déclarations aux policiers leur permettant de retracer ce qui serait l'arme du crime.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS

Lors de sa récente comparution devant le juge Plante, Roup était donc accompagné de Me Lapointe, qui a demandé à ce que la suite de l'enquête préliminaire de son client, qui avait débuté en mars, soit reportée une fois de plus afin qu'il puisse prendre connaissance des nouveaux éléments de preuve qui doivent s'ajouter au dossier.

C'est que Lionel Dumais, qui devrait témoigner lors de la suite des procédures contre Roup, n'a pas encore officiellement signé son contrat de délateur avec le gouvernement du Québec, ce qui devrait cependant être fait d'ici quelques semaines.

Faites la barbe au quotidien!



Aujourd'hui
21 août 1996
Heures d'ouverture: 8 h 30 à minuit 30.

Morale des jugements d'animaux:
de 9 h 30 à 19 h 00: bovins, chèvres et porcs.
19 h 00: spectacle de chevaux attelés.
21 h 45: classes d'équitation Western.

Spectacles: spectacle musical sur la scène CHIK Énergie Cantel: Soul Attorneys à 20 h 00. Imaginaire: spectacle de magie, d'une durée de 20 minutes, représentations à 13 h 00, 15 h 00 et 19 h 00.

Concours: «Visez le Jackpot de Volkswagen et gagnez gros» de 11 h 00 à 23 h 00 «Les Olympiades de Brunet Bébé» de 10 h 00 à 20 h 00.

Pavillons: CHRC sur le site «Hollywood-Pavillon du Cinéma», de 11 h 00 à 23 h 00. Spectacle pour enfants avec la troupe Toupi Dance à 18 h 00 et à 21 h 00. Vedettes du jour: entrevue radiophonique en direct sur les ondes de CHRC entre 10 h 00 et 11 h 30 (Éveline Gélinas, Josette Fortin, Pierre Bruneau, Michel Poirier, François Caron, Benoît Johnson, Francine Ruel, Karina Aktouf, Pierre Rivard, Roger Léger, Gregory Charles, Sylvie Lauzon, Danielle Ouimet, Donald Pilon et Gérard Villeneuve).

Salon de loterie vidéo «Au fruit du hasard», de 10 h 00 à 1 h 00.

Service à la clientèle 691-EXPO

Expo Québec

Journée Provigo
au pavillon Agro-alimentaire
Invitation aux producteurs locaux à venir rencontrer les acheteurs.

TANGUAY

O'Keefe

TELE 4

PEPSI

TOS

CHRC 80

LE SOLEIL

La programmation est sujette à changements sans préavis.

Heureusement

Il y a
M. LESSARD



L'Elantra 96

répond à toutes vos attentes
• 4 cylindres en ligne, DACT
• 1,8 litre
• Injection électronique multipoint
• 130 HP à 6000

A partir de
13 795\$*

* Transport, taxes et préparation en sus



Accent GT 96

Une vraie sportive... à prix abordable
• Moteur 1,5 litre • 16 valves • Toit ouvrant
• Aileron arrière • Roues en alliage
• Pneus 14 pouces • Phares antibrouillard
• Radiocassette AM-FM à 4 haut-parleurs
• Volant et pommeau de transmission en cuir

A partir de
12 295\$*

* Transport, taxes et préparation en sus

Venez les essayer!



HYUNDAI
On évolue à votre avantage



LESSARD

659, boul. St-Joseph (prolongement de la 80e Rue), Québec • 623-5471

CARTEL DU BÉTON Les victimes prudentes

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

QUÉBEC — C'est avec circonspection, sinon avec indifférence, que deux des présumées victimes du cartel du béton, la Ville de Québec et la Société immobilière du Québec (SIQ), ont réagi, hier, à la condamnation à des amendes totalisant 5,8 millions \$ de quatre grands producteurs de béton préparé accusés d'avoir comploté pour maintenir leur part de marché.

« On ne veut pas précipiter les choses. On vient juste de prendre connaissance du jugement. Ce sont les gens du contentieux qui ont le dossier entre les mains et ce sont eux qui vont prendre la décision de poursuivre ou non. La Société n'a pas d'échéancier et on est loin des délais de prescription », a déclaré l'agent de communications Martin Roy de la SIQ qui aurait payé 400 000 \$ de béton en trop pour la construction du nouveau Centre des congrès de Québec.

« Le jugement concerne quatre fabricants dont aucun n'a de contrat avec la Ville de Québec », a entonné à son tour la conseillère du district no 4 (Saint-Pascal), Françoise Viger, qui réagissait au jugement de Blois en tant que membre du comité exécutif responsable des Travaux publics. « On est content que le Bureau de la concurrence poursuive son enquête et on suit le dossier de près. La porte reste grande ouverte », a poursuivi la conseillère de la ville qui, pendant des années, a payé « le gros prix » pour son béton.

C'est Béton Nordik, une branche des Constructions Bé-Con, qui fournit la capitale en béton préparé depuis huit ou 10 ans. Bien que la compagnie d'Yvon Pilote ne compte pas un nombre des quatre producteurs qui ont enregistré un plaidoyer de culpabilité, les Constructions Bé-Con figurent néanmoins nommément dans l'accusation.

En effet, on peut lire dans la décision du juge Louis de Blois que Ciment Québec, Ciment St-Laurent, Lafarge Canada et Béton OrLéans, plaident coupables à l'accusation d'avoir illégalement comploté, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1993, avec les Constructions Bé-Con pour partager le marché et ainsi empêcher ou réduire indûment la concurrence dans la fabrication, le transport, la vente et la fourniture de béton préparé.

Plus tôt dans la journée, c'est François Moisan, de la Direction des communications, qui avait déclaré au SOLEIL que le jugement ne semblait pas concerner la Ville de Québec puisqu'il portait sur des projets de construction à vocation industrielle, commerciale et institutionnelle de plus de 300 mètres cubes. « On ne sait pas si on est

concerné par la fraude, avait-il objecté. La ville de Québec n'est pas un gros utilisateur de béton. Des chantiers de 300 mètres cubes, on n'en a pas. Mais on va regarder cela de près, c'est certain, et si on a été floué, on va agir. »

Interrogé sur ce type d'arguments, le procureur de la couronne, Me François Rioux, s'est montré quelque peu surpris. « C'est une condamnation criminelle qui n'empêche pas les recours civils en dommages et intérêts, a-t-il laissé tomber. Si la Ville de Québec ou la Société immobilière du Québec (SIQ) estiment avoir été victimes en 1994 plutôt qu'en 1993 d'un comportement anticoncurrentiel de la part des accusés, le jugement devrait faciliter leur action en justice. »

IRRITÉ ET DÉÇU

Du côté des compagnies qui ont plaidé coupables, Dominique Calabrese, le porte-parole de Lafarge Canada dont c'est la deuxième condamnation en 13 ans, s'est déclaré « irrité et déçu » de cette affaire. « La condamnation de 1983 avait trait à des événements survenus à la fin des années 1970. Depuis, la structure de Lafarge et le personnel ont complètement changé, a-t-il tenu à préciser. On considère ces deux événements comme deux gestes isolés qui se sont produits sur une période de 20 ans. »

M. Calabrese a ajouté que Lafarge n'avait pas attendu la fin de l'enquête pour agir et avait commencé à améliorer son programme de conformité à la Loi sur la concurrence dès la sortie des articles du SOLEIL les 25, 26 et 27 juillet 1995. « Dès la parution des articles, nous avons renforcé nos programmes d'éducation auprès des employés pour que cela ne se reproduise plus et qu'il n'y ait pas de troisième condamnation », a déclaré le porte-parole de Lafarge qui, tout en refusant de donner des noms, a déclaré que le personnel impliqué dans l'infraction avait été muté à des fonctions non commerciales.

Chez Ciment St-Laurent, qui a fusionné avec Béton OrLéans, les propriétaires disent regretter l'implication de leur compagnie dans des actions contraires aux exigences de la Loi sur la concurrence. « Nous entendons bien que cela ne se reproduise plus », déclare dans un communiqué le vice-président aux ressources humaines et aux communications.

Michel Damphousse précise encore que tous les employés reliés à la commercialisation sont maintenant informés des exigences de la Loi sur la concurrence et qu'ils ont tous été prévenus qu'une nouvelle infraction entraînerait des sanctions sévères pouvant aller jusqu'au congédiement.

Seul Unibéton de Ciment Québec a refusé de faire tout commentaire.



Le quadragénaire était semi-conscient lors de son transport à l'hôpital.

Dramatique beuverie Poignardé lors d'une querelle, un homme repose en état critique

CATY BÉRUBÉ
Le Soleil

■ QUÉBEC — La beuverie de trois amis a tourné au drame vers 19 h, hier, alors qu'un homme de 48 ans a été poignardé lors d'une querelle. Atteint de trois à quatre coups de couteau à l'abdomen, il reposait toujours dans un état critique à l'hôpital Saint-Sacrement, tard hier soir, où il subissait une intervention chirurgicale.

La victime de ce qui pourrait s'avérer être le quatrième meurtre de l'année à Québec s'est affaïssée sur le trottoir, devant le 576, rue Napoléon, dans le quartier Saint-Sauveur à Québec.

« Trois hommes se trouvaient à l'intérieur de l'appartement lorsqu'une altercation est survenue entre deux d'entre eux. Un des hommes, soit celui qui demeure au 576, rue Napoléon, aurait sorti un couteau de cuisine et en aurait porté au moins trois coups à la victime, qui est sortie de son propre pouvoir pour s'effondrer sur le trottoir », explique le lieutenant Marc Robin, de la sûreté municipale de Québec.

Le quadragénaire était semi-conscient lors de son transport à l'hôpital. La gravité de ses blessures inspirait des craintes pour sa survie.

Quant aux deux autres hommes, eux aussi dans la quarantaine, ils ont été conduits à la centrale de police pour y être interrogés, l'un comme témoin et l'autre comme suspect principal.

L'agresseur, qui est âgé de 49 ans, est bien connu des milieux policiers. Il semble cependant que les trois hommes ne soient pas liés à aucune organisation criminelle selon la police de Québec.

Ils étaient reconnus des voisins comme étant très bruyants. « Surtout les premiers du mois », lance un voisin en faisant allusion au statut social du suspect. « J'ai entendu crier et je me suis dit: qu'est-ce qu'il se passe encore? La musique est souvent très forte chez eux, ils sont souvent du vacarme. Je suis descendue et j'ai vu l'homme couché par terre. La dame habitant le premier étage avait déjà appelé le 9-1-1 », témoigne Louise Magnan, qui habite au troisième étage de l'édifice voisin.

Une enquête sera effectuée afin de déterminer les circonstances de l'agression. La nature des accusations qui pourraient être portées contre le principal suspect devrait être connue aujourd'hui.

TRAFIC DE STUPEFIANTS

Le juge ordonne la détention de Jean-Marc Savard

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Après avoir considéré la preuve faite devant lui, lundi, le juge André Cartier a décidé d'ordonner la détention préventive de Jean-Marc Savard, le Beauportois de 40 ans accusé de complot et de trafic de stupéfiants.

À deux reprises, en mai, Savard aurait conclu des transactions de cocaïne avec un agent provocateur de la Sûreté du Québec. Les policiers indiquent toutefois que le trafiquant ne touche jamais aux stupéfiants lui-même. C'est pourquoi les livraisons de drogue comme telles ont été effectuées par un sous-fifre.

Parmi les éléments de preuve à l'appui de sa décision, le juge Cartier a mentionné la situation familiale instable de Savard, qui a indiqué ne recevoir sa conjointe qu'occasionnellement chez lui. De plus, il n'occupe aucun emploi stable depuis un certain temps. Propriétaire d'un taxi, il a déjà été débardeur mais il a été incapable de préciser depuis quel moment il n'a pas travaillé au port.

En guise d'éléments encore plus déterminants, le juge a rappelé que, l'an dernier, Savard a été condamné pour des crimes identiques et qu'en conséquence, il se trouve toujours en probation. Entre son arrestation et sa condamnation, il s'est même rendu coupable de deux manquements à ses conditions de mise en liberté provisoire.

La preuve policière, dans le dossier, comporte l'enregistrement des conversations préparatoires au trafic entre le prévenu et l'agent provocateur, ainsi que celles entre ce dernier et le livreur de cocaïne. Dans l'ensemble, les enquêteurs de la SQ situent Savard à un niveau supérieur dans la hiérarchie des trafiquants de drogue. En fait, il serait le fournisseur d'un certain nombre de bars dans la région.

La communication de la preuve aura lieu mardi.

Cours d'Espagnol Cours d'Anglais

Session d'automne 96
COURS INTENSIFS
COURS PRIVÉS

Cours de 10 semaines
DÉBUT: 16 SEPTEMBRE

INSCRIPTION:
les 28, 29 et 30 août
Diffudi International
880, Père-Marquette
682-3617

aussi disponible: italien, chinois, russe.

loto-québec résultats

PANCO Quotidien

Tirage du 96/08/20

02	04	08	16	28
29	30	31	34	35
40	47	51	55	58
61	63	64	66	70

Extra Tirage du 96/08/20

3 4
382 3574

NUMÉRO: 344003

T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES

Les modèles d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

FAITES RÉEMAILLER VOTRE BAIGNOIRE

Prix courant 250 \$

150 \$

Décapage, couleur et taxes en sus

Demandez des précisions sur les évier, comptoirs, carreaux et couleurs.

Rabais de 100\$ avec ce coupon

Cette offre est valide jusqu'au 24 août 1996

CANADIAN TUB & TILE
1 (888) 237-7955 ligne sans frais

FABRICVILLE



c'est "COOL"
Coudre pour la RENTRÉE?

Tartan brossé et tissé-teint
SHIRTINGS
150 cm 100% coton

UN SEUL BAS PRIX **3.99** m

LES DERNIERS IMPRIMÉS D'ANIMAUX ET POUR ENFANTS PLUS 15 MOTIFS SENSATIONNELS

MOLLETON
150 cm 100% polyester

BAS PRIX À PARTIR DE **9.99** m

Prix cour. jusqu'à 21,99 m

ACCESSOIRES

- RUBANS
- ÉLASTIQUES
- VELCRO

1 GRATUIT

TISSUS À COSTUMES 150 cm

- Gitano
- Callini
- Texture

Achetez-en 1 à prix courant, obtenez-en **1 GRATUIT** (de valeur égale ou moindre)

McCALL'S

2 JOURS SEULEMENT 21 ET 22 AOÛT SEULEMENT

TOUS LES PATRONS **1.79** ch.*

TISSUS À LIQUIDER

DES DIZAINES DE COLLECTIONS EN INVENTAIRE

Achetez 1 m à prix courant, obtenez **2 MÉTRES** (de valeur égale ou moindre)

2 GRATUITS

* avec achat de Tissu et Carte d'or. Limite de 4 par achat seulement.

CHALLIS IMPRIMÉS

BAS PRIX À PARTIR DE **4.99** m

Cour. 7,99 m

3 JOURS SEULEMENT 23 ET 25 AOÛT SEULEMENT

Achetez-en 1 à prix courant, obtenez **2 GRATUITS** (de valeur égale ou moindre)

2 GRATUITS

SPÉCIAL! Retour en classe...

(Pour les 16 ans et moins)

Obtenez vos verres* gratuitement à l'achat d'une monture.

Prix régulier

* Lentilles simple foyer avec revêtement anti-éblouissements Nikon.

LA PROTECTION DE VOTRE VISION PASSE PAR NIKON

Exigez le revêtement anti-éblouissements Nikon pour vos lentilles de prescription.

La Clinique Tardif
400, boul. Jean-Lesage, #100, Québec
Dépositaire de lentilles et de revêtements Nikon
B. Berthiaume, J. Deslandes, M. Giasson,
P. Lambert, L. Massicotte, o.d., B. Beaudoin,
P.E. Tardif, o.o.d.
529-9721 (1-800-265-9721)

N.B. La RAMQ paie les examens de la vue aux patients de moins de 18 ans et de 65 ans et plus.

Dubé revient à la charge pour garder l'atelier Joffre ouvert

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ SAINT-ROMUALD — La cascade des déraillements soulevant la question de la sécurité, il y a lieu d'imposer un moratoire sur la fermeture de l'atelier de réparation du matériel d'entretien des voies ferrées de la gare Joffre de Charny.

C'est ce qui ressort d'une lettre que vient de faire parvenir au ministre canadien des Transports, David Anderson, le député de Lévis aux Communes, Antoine Dubé.

« De nouvelles statistiques toutes chaudes du Bureau de la sécurité des transports (BST) du Canada révèlent que le nombre de déraillements a spectaculairement augmenté de 50 % durant les sept premiers mois de 1996. Bien que les statistiques des années antérieures ne révèlent, pour le moment, aucune preuve de cause à effet entre les fermetures d'ateliers et la hausse des accidents, les chiffres troublants de cette année pourraient



Le député Antoine Dubé.

indiquer qu'il en va désormais autrement », indique dans sa lettre le député du Bloc.

Ces statistiques « toutes chaudes », que LE SOLEIL a publiées il y a quelques jours en manchette, font état de 146 déraillements pour les sept premiers mois de 1996 contre 97 à pareille date l'année passée. Au Québec seulement, le nombre des déraillements s'est établi à 22 en regard de 19

en 1995. Dans le même temps, les accidents mettant en cause des marchandises dangereuses ont plus que doublé, passant de quatre à neuf.

« Si la tendance observée au cours des sept premiers mois de cette année se maintenait, la fermeture d'ateliers pourrait être un facteur contributif à la hausse des accidents et des déraillements », ajoute M. Dubé en précisant que des indications émanant du BST confirment que celui-ci a l'intention d'enquêter.

UN MORATOIRE

Pour le député bloquiste, tous ces faits préchent pour un moratoire sur la fermeture de l'atelier Joffre, seul du genre à desservir le réseau du CN pour tout l'Est du Canada. Un moratoire qui donnerait le temps aux fonctionnaires du ministre Anderson « si la fermeture des ateliers représente ou non une menace à la sécurité du transport par le rail ».

L'atelier de Charny, c'est aussi une centaine d'emplois, 2,5 millions \$ de masse salariale, des contrats de sous-traitance pour 150 entreprises. Le CN a prévu faire tomber la guillotine le 30 octobre.

La nouvelle porcherie menace une tourbière

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

PINTENDRE — Anticipant la contamination d'une importante tourbière, un groupe écologique demandera à Environnement et Faune de mettre le holà au projet de porcherie de B.E.L. Porc à Pintendre.

Il s'agit de la Société de la grande plée bleue (SGPB) qui entend faire valoir son opposition jusqu'au cabinet du ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche.

Alignée avec le regroupement populaire Coup de cochon, la société a adopté en début de semaine une résolution dans laquelle elle « s'oppose fermement au projet et demande la révocation du permis ».

LA MENACE

« S'il y a un déversement de purin, de l'épandage de lisier, il y a un risque que tout ça se répande en dessous du tapis flottant de la tourbière et contamine tout l'éco-système », a affirmé au SOLEIL le porte-parole de la SGPB, Marcel Gaudreault, en exhibant une carte où il apparaît que le site de la porcherie jouxte le milieu humide.

« Le plus bel exemple pour expliquer ce qui va se passer, c'est celui de la ta-

che d'huile sur l'eau. Ça va se répandre indéfiniment sous le sol. Et ce sera impossible de décontaminer. Ce sera irréversible », a ajouté M. Gaudreault.

DEPUIS DIX ANS

Depuis dix ans, la SGPB travaille à la conservation de la tourbière ou « plée bleue » et notamment à la faire reconnaître comme réserve écologique. D'une superficie de quelque 15 kilomètres carrés, celle-ci est située à la limite des municipalités de Pintendre et de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy. L'endroit est connu de cueilleurs de petits fruits, de chasseurs, voire de profs et d'écoliers qui y trouvent matière à recherche.

« La plée bleue, c'est 115 espèces végétales dont plusieurs sont rares, 400 mares, un lieu de halte pour la sauvagine, un milieu qui n'a pas changé depuis des millénaires. C'est un patrimoine écologique important », a indiqué M. Gaudreault. Pour le porte-parole, il est clair que les permis dont dispose B.E.L. Porc pour installer sa maternité de 1200 truies n'auraient jamais été accordés si l'existence de la tourbière avait été précisée au MEF Lancés fin juillet, les travaux de la porcherie sont suspendus depuis peu.

INCROYABLE

- ✓ PAS DE COMPTANT INITIAL
- ✓ PAS DE DÉPÔT DE SÉCURITÉ
- ✓ TAXES INCLUSES
- ✓ FRAIS DE TRANSPORT INCLUS



neon



NEON HIGHLINE 4 PORTES 1996

L'ENSEMBLE 22D COMPREND :

- Climatiseur • Boîte automatique • Deux coussins de sécurité • Direction assistée • Freins assistés à disques à l'avant • Moteur 2 litres, 16 soupapes, 132 chevaux
- Habitacle avancé • Radio AM/FM stéréo • Et plus encore...

SEULEMENT

299\$*

PAR MOIS

(Location, terme de 30 mois/aucun comptant initial)

CHRYSLER CANADA
Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne



© A.O.C.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



750 \$ AUX DIPLÔMÉS

Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1996 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1996.



Programme d'aide pour handicapés physiques
Tous les détails chez le concessionnaire.

VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHRYSLER

QUELQU'UN DE FIABLE

*Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Immatriculation et assurances en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement mensuel sera exigé. Rachat non requis. Location pour usage personnel. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9¢ le km. Offre d'une durée limitée. Chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Jusqu'à épuisement des stocks.

400 000 \$ pour le chantier historique A.C. Davie

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

LÉVIS — La Ville de Lévis ira de 400 000 \$ pour parer au plus pressé au chantier historique A.C. Davie, mais elle fera aussi savoir aux gouvernements supérieurs qu'elle n'entend pas élever seule son bébé.

C'est ce qui est ressorti des délibérations ayant trait au site du vieux chantier maritime à l'occasion de la séance régulière du conseil municipal de Lévis, lundi.

De fait, les interventions des élus lévisiens, pouvoir et opposition confondus, ont illustré leur détermination à ne pas niaiser avec la « puck » dans ce dossier du plus vieux chantier maritime encore existant en Amérique du Nord. Et du même coup à faire bouger les gouvernements fédéral et québécois qui paraît-il se feraient tirer l'oreille.

D'abord, les conseillers de Lévis ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à Sheila Copps, à Ottawa, et Louise Beaudoin, à Québec, de débloquer les crédits requis pour restaurer le chantier. En plus, ils ont confié à une firme d'architectes d'exécuter une étude complémentaire sur un des bâtiments du chantier.

AVIS DE MOTION

Enfin, le conseiller Gilles Lehoullier a annoncé la couleur en déposant un avis de motion en vue d'un emprunt de 423 500 \$. Somme qui dès cette année serait injectée au chantier A.C. Davie en rénovation, décontamination, consolidation, et probablement même une vraie réparation du môle extérieur plutôt qu'un enrochement qui le défigurerait. Bref, faire un premier « face lift » au chantier fondé il y a 150 ans.

« La mise en valeur du chantier A.C. Davie s'inscrit dans le cadre de la volonté politique de la Ville de Lévis de mettre en valeur le développement récréo-touristique du secteur de la Traverse », a souligné le conseiller Lehoullier.

« Avec plus de 250 000 touristes étrangers qui prennent le traversier pendant la période estivale, la Ville de Lévis pourrait en effet tirer son épingle du jeu en diversifiant les emplois dans ce secteur d'activités », a ajouté le conseiller en ajoutant que l'industrie touristique représente déjà 6000 emplois et des retombées économiques annuelles de 100 \$ millions.

Le sérieux de l'enjeu a été relevé par le conseiller Denis Roy également. « Dans le quartier Notre-Dame, dont le chantier A.C. Davie est partie, les gens se sentent extrêmement concernés par le site », a dit M. Roy en souhaitant que les gouvernements comprennent que le patrimoine est porteur de développement économique.

Les élus de Lévis ne seront vraisemblablement pas seuls à demander des comptes aux paliers supérieurs. « Nous comptons beaucoup sur la mobilisation de nos principaux partenaires dans ce dossier et, au cours des prochaines semaines, nous accenturons les représentations auprès des deux gouvernements », a prévenu M. Lehoullier.

LE QUÉBEC LE CANADA

Autre conseil des ministres à Montréal

« C'est un réflexe humanitaire », plaident les proches de Landry

DONALD CHARETTE
Le Soleil

QUÉBEC — C'est à Montréal que se réuniront aujourd'hui les ministres du gouvernement québécois, en l'absence du premier ministre Lucien Bouchard qui est lui est à Jasper. Si le gouvernement se déplace vers la Métropole c'est principalement pour accommoder le vice-premier ministre Bernard Landry, qui présidera cette séance.

« C'est un réflexe humanitaire » explique Reynald Bernier, directeur des communications et conseiller du vice-premier ministre. « M. Landry doit être à 14h dans l'Outaouais. De plus c'est la cinquième fois que M. Landry doit interrompre ses vacances de 11 jours, et nous avons donc pensé tenir la réunion du cabinet à Montréal ».

Selon M. Bernier, le vice-premier ministre n'a pas demandé que cette réunion ait lieu à Montréal, mais ses proches ont pensé bien faire en



Le vice-premier ministre Landry

déplaçant le conseil des ministres. « M. Landry a toujours été un ardent défenseur de la Capitale et de son statut », de rappeler M. Bernier.

Celui-ci fait aussi valoir qu'il s'agit d'un conseil des ministres d'été qui servira à expédier les affaires courantes (les décrets notamment) et qui ne prévoit aucun débat sur une question de fond, d'autant plus que M. Bouchard n'y sera pas.

Il arrive effectivement, en juillet, que le conseil des ministres prenne la forme d'une conversation téléphonique entre cinq ministres. Tant au bureau de M. Landry qu'à celui de M. Bouchard, on affirme que le conseil des ministres aurait eu lieu à Québec si le premier ministre avait pu y participer.

Au printemps M. Bouchard avait été critiqué pour avoir tenu un conseil des ministres spécial à Montréal, un lundi, après qu'Ottawa eut annoncé qu'il prenait fait et cause pour l'avocat Guy Bertrand.

Pas au courant

Boyle ne démissionnera pas pour des « erreurs commises par des subalternes »

■ OTTAWA (PC) — Harcelé de questions pendant plusieurs heures hier par les représentants de la commission d'enquête sur la Somalie, le chef d'état-major Jean Boyle a soutenu qu'il n'a pas à démissionner de son poste parce que ses subalternes ne l'ont pas informé au sujet de la falsification de documents.

Jetant le blâme sur ses subalternes, le numéro un des Forces armées a dit qu'il avait toute la confiance du ministre de la Défense, David Collenette.

« Si le gouvernement du Canada ou le ministre de la Défense me reprochait ma façon de gérer ce dossier, je ne serais pas le chef d'état-major de la Défense aujourd'hui », a-t-il déclaré sur un ton agressif.

Sur la sellette au cours d'une séance tumultueuse, le général Boyle a répété à plusieurs reprises qu'on ne pouvait le tenir responsable de l'affaire des documents falsifiés car il n'en avait pas été mis au courant.

« Étant donné que je n'étais pas au courant, je ne pense pas qu'on puisse me le reprocher... »

Son erreur, a-t-il poursuivi, est d'avoir fait confiance à ses subalternes à la direction des affaires publiques, au siège social de la Défense à Ottawa.

« Si le chef d'état-major de la Défense ou les officiers supérieurs devaient démissionner chaque fois que leurs subalternes commettent des erreurs, il n'y aurait pas de leadership, a-t-il lancé. J'ai la responsabilité de m'assurer que cela ne se reproduise pas... »

Pour la première fois, le général Boyle a évoqué le fait qu'il y avait peut-être un « complot » pour étouffer le scandale somalien. Ce « complot » aurait été monté par ses subalternes, a-t-il laissé entendre. Selon le général, il a été très « méticuleux » pour réparer les pots cassés dès qu'il a été informé de cette histoire.

Déterminée à faire le point sur cette question de l'imputabilité de la chaîne de commandement, l'avocate de la commission, Barbara McIsaac, a mis en doute cette affirmation.

Comment peut-on parler d'organisation méticuleuse lorsque le plus haut gradé de l'armée n'est pas au courant de la falsification de documents d'information, qu'il induit en erreur les responsables de la Loi sur l'accès à l'information au sujet de l'existence de documents, et que des documents des services secrets de la Défense ne font surface qu'il y a trois semaines ? a-t-elle énuméré.

« Si le Commissaire à l'information m'avait pointé du doigt personnellement, je ne serais pas ici aujourd'hui ou si oui, je porterais un autre uniforme », a dit le général. Le commissaire John Grace avait indiqué que le général Boyle n'était pas aussi ouvert et transparent qu'il aurait pu l'être dans cette affaire.

Selon le général Boyle, la commission d'enquête arrivera à ses propres conclusions, à savoir s'il doit être tenu responsable du scandale des documents falsifiés. Mais c'est le gouvernement du Canada qui aura le dernier mot, a-t-il conclu.

« Ce n'est certainement pas l'impression qui se dégage du chef d'état-major de la Défense, du sous-ministre ou du ministre de la Défense au cours de la dernière année, mais si c'est la conclusion de la commission, le gouvernement du Canada prendra une décision à la lumière de votre rapport », a-t-il indiqué au président de la commission, le juge Gilles Létourneau.

Intrigué par la définition de l'imputabilité du général Boyle, le juge Létourneau a déclaré qu'on pouvait être tenu responsable de quelque chose même si on n'était pas au courant des faits.

Le général Boyle a répété que cette notion ne « faisait pas partie de son vocabulaire ». L'important, c'était de prendre les moyens pour se tenir au courant, comme lui-même le fait régulièrement.

Revenant à la charge, Me McIsaac a laissé entendre que le leadership du général était peut-être en question, si personne n'osait l'informer des activités cruciales au sein de la Défense.

« Je n'accepte pas du tout que vous contestiez mon leadership », a lancé le général, piqué au vif.



Le général Boyle à son arrivée aux bureaux de la commission d'enquête.

ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

Les médecins n'ont pas osé enterrer l'assurance-maladie

■ SYDNEY, N.-E. (PC) — Les médecins souhaitent que les Canadiens discutent d'une éventuelle privatisation des soins de santé, mais ne sont pas allés hier jusqu'à se prononcer en faveur d'un système de santé à deux vitesses.

Les délégués à l'assemblée annuelle de l'Association médicale canadienne ont rejeté des résolutions controversées prévoyant la fin de l'assurance-maladie, après un débat plein de frustration.

« Je suis convaincu que si nous sommes les premiers à proposer la privatisation des soins de santé, ou que l'assurance-maladie ne couvre pas certains actes médicaux, nous allons nous faire descendre en flammes », a déclaré le président sortant de l'association, le Dr Jack Armstrong.

« Il n'y a rien qui ferait plus plaisir au gouvernement et au ministre de la Santé que de voir les médecins parler de privatisation des soins de santé... Si, en ce moment, nous nous prononçons pour la privatisation, tout le monde croira que les docteurs ne pensent qu'à se remplir les poches. »

Les docteurs ont accepté une résolution demandant la tenue d'audiences publiques sur de nouvelles façons de financer les soins de santé, y compris l'établissement d'un système privé où les gens en ayant les moyens financiers paieraient pour les services dont ils ont besoin.

Mais ils ont rejeté d'autres résolutions en vertu desquelles les médecins auraient été tout à fait en faveur d'un système à deux vitesses. Un expert en politique de santé, le Dr Michael Rachlis, dit que le vote montre que les médecins soutiennent le concept de l'assurance-maladie mais qu'ils n'en comprennent pas vraiment la signification.

« Il faut choisir », a lancé M. Rachlis, coauteur de l'ouvrage « Strong Medicine: How to Save Canada's Health Care System ».

« Malheureusement, beaucoup trop de mes collègues sont un peu confus au sujet de cette question, alors qu'ils devraient dire: "Oui, je suis en fa-

veur de l'assurance-maladie, mais je suis aussi d'accord pour que les riches paient davantage pour jouir d'un meilleur service". Ceci n'est pas l'assurance-maladie. »

Selon M. Rachlis, la recherche effectuée pour la rédaction de son ouvrage a permis de déterminer que le passage de l'assurance-maladie à un système de santé privé met les mieux nantis en meilleure posture.

« S'il est vrai que si l'on opte pour un système plus privatisé cela ne conviendrait pas à la plupart des Canadiens, il est tout aussi vrai que les Canadiens de classe moyenne en sortiraient gagnants. »

LE MINISTRE DINGWALL CRITIQUÉ

Les délégués étaient aussi frustrés parce que la discussion n'avait pas la moindre portée pratique puisque le ministre de la Santé, Dave Dingwall, avait fait savoir lundi à l'association qu'Ottawa n'accepterait pas un système à deux vitesses et que l'assurance-maladie ne ferait plus l'objet de compressions budgétaires.

Les assurances de M. Dingwall quant au financement de l'assurance-maladie ont été critiquées par le Dr Deryck Smith, de Vancouver, qui a vu là « une preuve de l'hypocrisie des politiciens ».

D'autres délégués ont abondé dans le même sens. « C'est peut-être aller un peu loin que de dire qu'il nous mentait, à nous et à la population canadienne, mais on peut tout de même penser qu'il ne disait que des demi-vérités », a conclu le Dr Kim Crawford, de Liverpool, en Nouvelle-Ecosse.

« Nous sommes tous conscients que le véritable impact des compressions fédérales au système de santé ne seront ressenties qu'en avril 1997. »

D'autres délégués ont soutenu le contraire.

« Je crois que l'établissement d'un système parallèle, la solution de la privatisation, est une honte pour tous les Canadiens et pour les médecins canadiens en particulier », s'est exclamée Sue Swiggum, une spécialiste d'Ottawa.

« Nous devons garder l'esprit ouvert, faire preuve de créativité, envisager toutes les solutions. »

18 ans et

+

« Cet été on donne du sang. »

Info-Collecte
(418) 650-7230
1 800 761-6610

CLUB DE GOLF VAL-BÉLAIR

COUPON 2 pour 1

sur droit de jeu rég.

Tous les jours avant 9h00 ou après 18h00 ou

• 1 adulte et 1 enfant (6 à 15 ans)

exp. 15 sept. 1996

Éclairé le soir

Réservations

845-2222

1250, avenue du Golf

À deux heures de Québec

Vêtements haut de gamme

pour enfants et adolescents de 8 à 18 ans

Jean Bourget
Cacharel
Petit Bateau
Miniman / New Man junior / Zunia de New Man

Babar Coup de Coeur
Catimini IKKS
Marèse Clayeux
Klimagers Tintin

Un très grand choix, et surtout, un service impeccable!

Aussi, vêtements de maternité

Boutique

Deslongchamps

1007-1017, Laurier Ouest, Montréal
(514) 274-2442

Julie vient de comprendre...

guillerette, ça veut dire vive!

Quand on veut saisir toutes les subtilités de la langue française, la gamme complète de produits **LE ROBERT** est toute désignée. Elle comprend même le **premier dictionnaire parlant CD-ROM** : toute la richesse du Petit Robert avec la prononciation enregistrée des difficultés phonétiques. Un logiciel indispensable pour le traitement de texte. Les dictionnaires **LE ROBERT**, une famille qui n'a pas peur des mots.

CD-ROM PETIT ROBERT
Le premier dictionnaire parlant!

Information :
DICOROBERT
1 800 363-0581

Le Petit Robert
On le prend au mot!

COMMISSION D'ANALYSE DU PROJET DE LOI SUR L'ÉQUITÉ

Harel suggère de partager autrement la masse salariale

■ QUÉBEC (PC) — L'inéquité salariale ne peut se corriger uniquement par la bonne volonté, comme le prouve le fait que la discrimination s'est poursuivie depuis 20 ans en dépit de la Charte qui reconnaît salaire égal pour travail équivalent, a signalé hier la ministre de l'Emploi Louise Harel.

Prenant la parole à l'ouverture des travaux de la commission parlementaire qui analyse le projet de loi gouvernemental instaurant l'équité salariale, Mme Harel a reconnu «l'inefficacité» du système actuel, qui suppose qu'une personne discriminée porte plainte devant la Commission des droits.

Mais instaurer l'équité salariale ne signifie pas pour autant imposer des coûts salariaux additionnels aux entreprises. «C'est une question de répartir autrement la masse salariale, pas nécessairement d'augmentation».

Une des formules consiste à «faire du rattrapage» et donc à faire en sorte que

«l'écart entre le salaire des hommes et celui des femmes n'augmente pas tout le temps», a dit la ministre de l'Emploi.

Elle a cité les données de 1994 qui évaluent à 69% le salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes, soit un écart qui s'est élargi de 4% comparé à l'année précédente.

Pour la porte-parole de l'opposition libérale, Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François, le gouvernement «tergiverse» dans ce dossier.

Mme Gagnon-Tremblay accuse le gouvernement d'avoir tenté d'acheter le vote référendaire des femmes en promettant l'équité salariale; le ministre Bernard Landry tente maintenant de gagner l'appui des employeurs à l'aube du Sommet économique de l'automne.

La députée libérale croit que seule une concertation entre l'entreprise et les syndicats peut mener à une solution acceptable pour tous.

Mme Harel a par ailleurs rappelé l'analyse du Conseil du statut de la femme dont les données ont déjà été publiées: en l'an 2004, la loi sur l'équité salariale pourrait avoir fait augmenter la masse salariale de 690 millions \$, soit à peine 0,6% de la masse salariale totale du Québec, qui sera de 116 milliards \$.

Quant aux groupes qui ont comparu comme témoins devant les députés, les positions paraissent contradictoires entre d'une part le patronat, et les associations de femmes ou les syndicats.

Hier, l'Association des manufacturiers du Québec a répété son opposition au projet gouvernemental du gouvernement.

Gérald Ponton, porte-parole de l'AMQ, a soutenu que le processus mis de l'avant par le gouvernement imposera un processus long et coûteux aux entreprises, compromettant la santé de l'économie et la relance de l'emploi.

Les manufacturiers préféreraient «une approche incitative» et voudraient qu'on analyse à fond toutes les implications du régime proposé.

Ce point de vue n'est pas partagé par les centrales syndicales. Tant le prési-



La ministre Harel et la députée Gagnon-Tremblay ont échangé avant que le débat ne s'ouvre.

dent de la CSD Claude Gingras que la vice-présidente de la CSN Claudette Carbonneau ont rappelé la nécessité d'instaurer une politique d'équité salariale. Mme Carbonneau voit dans la loi 35 «une base solide sur lesquelles les femmes pourront entreprendre le chemin vers la reconnaissance de la valeur de leur travail».

Le débat se poursuit aujourd'hui et demain devant la commission parlementaire des affaires sociales.

Souper anniversaire GRATUIT!

Venez célébrer un anniversaire de naissance au KYOTO durant le mois d'AOÛT, en groupe de quatre personnes ou plus, nous offrons le repas GRATUIT à la personne dont c'est l'anniversaire.

Ce délicieux repas comprend: entrée de crevettes, soupe, salade Kyoto, plat principal: steak samourai et poulet hibachi ou steak samourai et crevettes avec légumes orientaux, riz, thé et dessert (spécial).

Taxes, pourboires en sus. Preuve d'identité exigée comme preuve d'anniversaire en août.

LA MAISON DU STEAK SPECTACULAIRE!

Kyoto 560, GRANDE ALLÉE EST
529-6141 (face au Concorde)



Le Bureau d'information du Canada pourra contourner la Loi sur l'emploi

OTTAWA (PC) — Mis sur pied pour faire la promotion de l'unité nationale, le Bureau d'information du Canada (BIC) pourra contourner les règles normales d'embauche de la fonction publique fédérale afin de recruter son personnel avec «flexibilité».

Le Conseil des ministres a accordé cette mesure d'exception par un décret adopté lors de sa réunion du 7 août. Doté d'un budget annuel de 20 millions \$ et d'un personnel de 50 employés, le BIC, que l'opposition qualifie d'agence

de propagande, devrait commencer ses activités à la fin du mois de septembre.

Le décret permet au BIC d'échapper à de larges pans de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, qui régit plus de 200 000 fonctionnaires fédéraux. Ainsi, le BIC n'aura pas à puiser son personnel dans la liste de rappel de la fonction publique, les candidats rejetés ne pourront pas se prévaloir de leur droit d'appel et le principe de la promotion au mérite ne sera pas reconnu lors de l'embauche de personnes déjà à

l'emploi du gouvernement.

«Pour accomplir sa mission, le Bureau aura besoin d'une flexibilité considérable à l'égard du recrutement et la mise en place de son personnel», lit-on dans le décret du Conseil des ministres.

Or, la mission du BIC n'a pas encore été clairement définie. Du moins, pas publiquement. Quand sa création a été annoncée au début du mois de juillet par le bureau du premier ministre, on a décrit son mandat en ces termes: «(Le BIC) sera chargé de renseigner les Canadiens sur le fédéralisme et de promouvoir l'identité canadienne».

LIQUIDATION 1996



PASEO 96

232\$ par mois/
location
48 mois*

0\$ comptant

Transport et préparation en sus

- Radiocassette AM-FM stéréo à 4 haut-parleurs
- Pare-chocs de couleur assortie
- Moteur 4 cylindres de 1,5 litres, 16 soupapes DACT
- Pneus radiaux toutes saisons Goodyear
- Direction à crémaillère avec assistance variable
- Ouverture télécommandée du coffre avec commande d'annulation

PENSEZ VITE!



*Bail à long terme avec option d'achat sur le modèle Paseo 1996 CC53HM-AA. Coût total du bail: 12 689,28\$. Le concessionnaire peut offrir un bail à prix moindre. Location au détail aux clients admissibles sur approbation de Toyota Crédit Canada Inc. Taxes, transport et préparation en sus. Premier versement de 264,36\$ et dépôt de sécurité de 275\$ requis au moment de l'achat. Franchise de 96 000 km; frais de 7¢/km excédentaire. Location de 24 et 36 mois également offertes. Offre valable jusqu'au 30 août 1996. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Votre concessionnaire

 **TOYOTA**

T U M'ÉPATERAS TOUJOURS!

VOTRE CONCESSIONNAIRE

Ste-Foy Toyota

2777, boul. du Versant Nord

Québec

Tél.: 658-1340

Métivier Toyota

150, route Kennedy

Lévis

Tél.: 837-4701

Boulevard Lexus

Toyota

120, rue Marais

Québec

Tél.: 683-6565

Toyota Charlesbourg

6670, boul. du Jardin

Charlesbourg

Tél.: 623-9843

Futuroto

279, rue Saint-Jacques

St-Raymond, Cst Portneuf

Québec

Tél.: 337-6745

Garage Gérard Lagrange

456, Route 277

Lac Etchemin

Tél.: 625-3651

J.P. Simard Autos

140, boul. Taché ouest

Montmagny

Tél.: 248-2323

St-Georges Toyota

8865, boul. Lacroix

Saint-Georges-de-Beaucé

Tél.: 227-1330

Du-beau Toyota

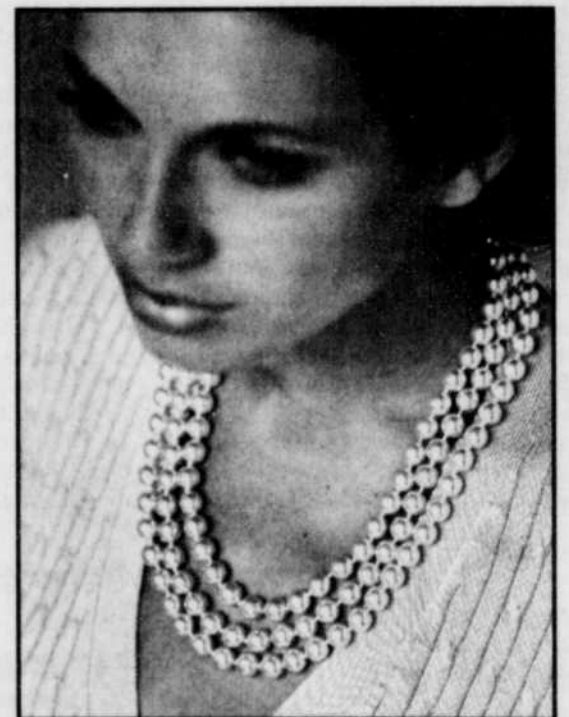
911, boulevard Pie XI

Thetford Mines

Tél.: 338-6968



DES PERLES SIMILI À LA FAÇON DE JACKIE



Pour l'automne, Holt Renfrew propose une fabuleuse collection de ravissantes perles d'imitation. Le modèle montré ici rappelle le célèbre collier de fausses perles porté par Jackie Kennedy. Signé Kenneth Jay Lane, il s'est vendu récemment 211 500 \$ aux enchères de la maison Sotheby. Quant à notre réplique, elle n'a été arborée par aucune célébrité et vous sera donc « adjugée » pour la modique somme de 195 \$.

Admirez cette merveille et autres créations en passant, dès aujourd'hui, à notre rayon des bijoux.

HOLT RENFREW

Place Sainte-Foy • (418) 656-6783

LE QUÉBEC LE CANADA

La CSN poursuit cinq de ses membres

GRANBY (PC) — Pour contrer ce qu'elle appelle le « syndicalisme de boutique », la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a intenté une poursuite en justice de 500 000 \$ contre cinq de ses propres membres de l'usine d'emballage Perfo Pak à Granby.

Ceux-ci avaient fait du piquetage avec une quinzaine de collègues, l'an dernier, devant les locaux de la CSN, pour dénoncer les « pratiques antidémocratiques » de l'organisation syndicale. En majorité (23 employés sur 27), les travailleurs voulaient mettre la CSN dehors pour former leur propre syndicat indépendant, ce qui leur a été refusé.

En février, la cour a donné raison à la CSN, qui demeure le seul syndicat accrédité pour représenter les employés. Les cinq employés veulent aujourd'hui réintégrer les rangs de la CSN, mais ont été suspendus indéfiniment en plus d'avoir cette poursuite sur les bras. Ils sont également traduits devant le Tribunal du travail pour avoir tenu une assemblée malgré le refus du comité exécutif.

Pour sa part, le vice-président de la CSN, Roger Valois, a dénoncé le syndicalisme de boutique qui, selon lui, prend une ampleur démesurée à travers la province.

Le juge Fournier au boulot dans 8 jours

La cour du Québec n'aurait pas souffert de son absence de trois mois

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le juge en chef de la cour du Québec reprendra le boulot dans une semaine exactement, a assuré hier un porte-parole de son bureau, M. Michel Laferrière.



Le juge en chef Fournier

Me Louis-Charles Fournier doit revenir au travail mercredi en huit, à Québec, après presque deux mois de congé maladie et cinq semaines de vacances d'été. L'homme de 51 ans a passé l'essentiel de ce temps dans sa résidence de Laferrière, au Saguenay, où il a été traité pour des malaises pulmonaires.

À propos de résidence, M. Laferrière n'a pu dire, hier, si le nouveau juge en chef de la cour du Québec avait finalement pu s'établir à Québec entre-temps, conformément aux exigences reliées à l'exercice de sa tâche. La nomination du juge Fournier remonte maintenant à un an. Il avait initiale-

ment jusqu'à septembre 1995 pour prendre résidence à Québec.

Le remboursement de certaines dépenses de transport et de frais de séjours hôteliers a plongé le juge Fournier au coeur d'une vive controverse, au printemps. Après s'être porté à sa défense, le ministre de la Justice Paul Bédard avait ensuite indiqué que le nouveau patron de la cour du Québec serait prié de restituer certains montants au gouvernement.

M. Laferrière affirme au SOLEIL que l'absence du juge en chef ne compromet aucunement le fonctionnement de la cour. Il rappelle que le juge en chef associé, Me Rémi Bouchard, est automatiquement investi de tous les pouvoirs du numéro un dès que celui-ci se trouve incapable de remplir ses fonctions.

LE BRAS DROIT DES PARENTS

Approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec, le ROBERT JUNIOR ILLUSTRÉ est le dictionnaire scolaire qui répond aux besoins des élèves et aux attentes des parents et enseignants.



Le Petit Robert

On le prend au mot!

Employé(e)s du gouvernement Retraite, préretraite, primes de séparation

- Vous voulez préserver ce que vous avez acquis?
- Vous recherchez des bons rendements?
- Vous voulez avoir accès à tous les produits financiers?

Prenez rendez-vous pour élaborer une planification de revenus de retraite SANS FRAIS.

François LAMONTAGNE et Marie DROLET forment une équipe de conseillers en placement de Lévesque Beaubien Geoffrion*, qui dispose de toute l'expertise et de tous les outils nécessaires pour vous aider



LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION
900, boul. René-Lévesque Est
Bureau 640
Québec (Québec) G1R 2B5
Marie DROLET, Adm. A. GPA, Pl. fin.
François LAMONTAGNE, Adm. A. F.I.C.V.M., Pl. Fin.
Tel.: (418) 649-2525
1 800 463-2635

* Membre du Fonds canadien de protection des épargnants

Entrevue
EXCLUSIVE

Le Magasinage
**VEGETES
LA LIBERTÉ**

Du 18 août au
1^{er} sept. 1996

**Josée Deschênes
nous livre son secret:**

**« 10%* DE RABAIS
SUR TOUTES LES
COLLECTIONS
D'AUTOMNE »**

**Jusqu'au 1^{er}
septembre**

OR • TAXES

Carte Or-Taxes
valable! **la liberté**

la liberté

Maintenant ouvert
LE DIMANCHE
de 12 h à 17 h

Mail Centre-Ville 525-4841
Stationnement gratuit avec tout achat: • Place Cartier • Place Jacques-Cartier • Place Jean Lesage

MAINTENANT
**AVENUE
MAGUIRE
SILLERY**

FRUITS ET LÉGUMES FRAIS
**LE JARDIN
MOBILE**

SPÉCIAUX EN
VIGUEUR JUSQU'AU
25 AOÛT 1996
INCLUSIVEMENT
NOMBREUX AUTRES
SPÉCIAUX
EN SUCCURSALE

PANIER DE PECHES Produit de l'Ontario, cat. no 1 2,77\$ panier de 3 litres	BANANES DELMONTE, produit importé 47¢ 1,04\$ le kilo	CHAMPIGNONS FRAIS, blancs, café ou tranchés, du Canada, cat. no 1 97¢ la chopine
TOMATES ROUGES Produit du Québec 87¢ 1,92\$ le kilo	CELERI Produit du Québec, gr. 24, cat. no 1 57¢ chacun	POIVRONS VERTS Produit du Québec, préemballés, cat. no 1 67¢ 1,48\$ le kilo
POIREAUX Produit du Québec 1,97\$ 3 pour 1	CONCOMBRE RÉGULIER, produit du Québec, gr. 72 27¢ chacun	POIVRONS ROUGES Produit des États-Unis, préemballés 1,97\$ 4,34\$ le kilo
CANTALOUPE Produit des États-Unis, gr. 23 97¢ chacun	MELON DE MIEL Produit des États-Unis, gr. 9 1,97\$ chacun	MELON D'EAU Produit des États-Unis 37¢ 82¢ le kilo
KIWIS Produit importé, gr. 39 4 pour 97¢	PECHES Produit de l'Ontario, cat. no 1 97¢ 2,14\$ le kilo	PRUNEAUX Produit des États-Unis, préemballés, cat. no 1 97¢ 2,14\$ le kilo
CHOU VERT Produit du Québec 37¢ 82¢ le kilo	ZUCCHINIS Produit du Québec, préemballés 87¢ 1,92\$ le kilo	CHOU-FLEUR Produit du Québec, gr. 12 1,37\$ chacun
CAROTTES MINIATURES Produit du Québec, sac de 12 onces, 197 grammes 97¢ chacun	RADIS 1 LIVRE Produit du Québec, paquet de 454 grammes 97¢ chacun	CONCOMBRE ANGLAIS Produit du Québec, de serre, gr. moyen, cat. no 1 1,27\$ chacun
LAITUE ROMAINE Produit du Québec, gr. 18 57¢ chacune	CAROTTES À TIGES Produit du Québec 87¢ le paquet	AVOCAT HASS Produit du Mexique, gr. 20 57¢ chacun

12 SUCCURSALES LE JARDIN MOBILE

NEUFCHÂTEL 2065, boul. Bastien 642-3084	CHARLESBOURG 1047, boul. du Jardin 627-0344	STE-FOY 3440, de la Pêrade 657-7717	NEUFCHÂTEL 9210, boul. l'Ornière 642-0909	LÉVIS 51 route Kennedy 835-5526
BEAUPORT 344 Seigneurielle 661-7997	CHARLESBOURG 4145, 11 ^{ère} Avenue 622-2291	CAP-ROUGE 1198 Jean Gauvin 872-7473	STE-FOY 2700 chemin Ste-Foy 651-2717	BERNIERES 585 Route 116 831-4611
ST-ROMUALD 895, 4 ^{ème} Avenue 834-3232	SILLERY 1363 Ave Maguire 688-7727	NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.		

Le secteur privé concurrence Info-Santé

Support médical et psychologique au bout du fil pour 1,95 \$ la minute

LISE LACHANCE
Le Soleil

■ **SAINTE-FOY** — Première au Québec et même au Canada: un guichet unique de consultation téléphonique instantanée par des infirmières, psychologues et psychothérapeutes a été lancé, hier. Il offre des services professionnels de première ligne 24 heures sur 24, sept jours par semaine. Et cela dans toutes les régions du Québec.

Selon la présidente-directrice générale du Centre de consultation MPL, Huguette Boily, le nouvel organisme dont le siège social a pignon sur rue à Sillery répond à un besoin urgent.

D'une part, dit-elle, la conjoncture a entraîné des fusions d'établissements, des regroupements de services cliniques et la fermeture de plusieurs institutions psychiatriques au profit de ressources intermédiaires plus légères. Les patients doivent prendre en main leur santé physique et psychologique. Ils doivent compter sur le soutien de leurs proches, qui se sentent souvent dépassés. « Dans ce contexte, un support médical et psychologique instantané, sans que la personne ait à se déplacer, est essentiel », soutient Mme Boily.

La travailleuse sociale et administratrice, qui s'est entourée d'une dizaine d'infirmières, psychologues et psychothérapeutes, estime en outre que les conditions socio-économiques actuelles accroissent le besoin d'un guichet de consultation. Elle pense notamment aux divorces, aux pertes d'emploi, à l'augmentation de la pression au travail, à l'isolement, à la violence au sein des familles et des communautés.

« Ces situations aggravent la vulnérabilité d'un bon nombre de citoyens qui vivent anxieusement, stress, troubles du sommeil, épuisement et difficultés relationnelles », dit-elle. Ces problématiques nécessitent, à son avis, des interventions immédiates, 24 heures sur 24.

Le Centre de consultation MPL fera-t-il concurrence au service gouvernemental Info-Santé? La pdg du nouvel organisme reconnaît que les deux ressources se ressemblent mais, a-t-elle précisé au SOLEIL, bien des gens hésitent à consulter un service public et pensent que le secteur privé est plus

efficace. « Ce sont surtout les clientèles défavorisées qui font affaire avec les CLSC, les services communautaires et Info-Santé. Les citoyens des classes moyenne et favorisée y recourent très peu », note Huguette Boily.

Partant de cette prémisse et du fait que, pour la seule agglomération de Québec, 29 000 ménages disposent d'un revenu familial supérieur à 40 000 \$, elle croit que le centre de consultation aura beaucoup de pain sur la planche. Une étude de marché révèle que 6% de ces foyers constitue une clientèle potentielle pour le nouveau guichet de consultation téléphonique instantanée.

La même proportion s'applique, bien sûr, au reste du Québec. Les perspectives d'affaires sont donc très intéressantes. La pdg a d'ailleurs constitué un bassin de professionnels qui se grefferont au noyau de base dès que la demande se fera sentir ou explosera.

Le Centre s'est doté, à l'échelle de Québec, d'un numéro sans frais (1-900-677-7919). La consultation, elle, coûte 1,95 \$ la minute. Rien de commun, toutefois, avec le système pas très joyeux d'une certaine voyante montréalaise. « Le temps commence à compter uniquement lorsque la personne entre en contact avec une infirmière, une psychologue ou un psychothérapeute, précise la responsable.

Mme Boily a travaillé pendant sept mois pour lancer le Centre de consultation MPL. Elle s'est inspirée d'une initiative que des médecins du Nouveau-Brunswick ont mise sur pied en janvier sous le nom de « Dial a Doc ». Le groupe des Maritimes, qui ne compte aucun représentant des professions paramédicales, est débordé. Il a chaudement encouragé la Québécoise à concrétiser son projet.

Algue toxique dans le St-Laurent

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

SAINTE-ANNE-DES-MONTS — Une algue microscopique, l'alexandrium, aurait causé l'intoxication de milliers de lançons, de goélands et même de chats, dans l'estuaire du Saint-Laurent.

C'est l'hypothèse retenue par les chercheurs de l'Institut Maurice-Lamontagne pour expliquer le phénomène. « Nous avons des signes qui ne trompent pas, indique Jean-Claude Thériault, de l'IML. Nous avons enregistré une augmentation des concentrations dans ces secteurs. Et cette algue entraîne la paralysie et la mort des vertébrés qui en consomment. »

Pour étayer cette hypothèse, on analysera les abats de goélands et de lançons (petit poisson au bas de la chaîne alimentaire) recueillis dans certains secteurs.

Malgré la forte toxicité de l'algue, M. Thériault ne craint pas d'intoxication chez les humains consommateurs de poisson. « L'algue ne se transfère pas dans les chairs. Il faudrait manger l'estomac ou le foie des vertébrés contaminés », explique-t-il.

La prolifération de l'alexandrium serait due à l'apport important d'eau douce, en juillet. « Les pluies abondantes facilitent le développement de l'algue, ajoute M. Thériault. Il s'agit d'un phénomène normal qui dure parfois un mois ou deux, puis s'estompe. Elles s'enskyntent alors puis se déposent sur le fond. » Le cycle reprend lors d'un apport important d'eau douce.

MOLLUSQUES TOXIQUES

Plusieurs invertébrés, dont les moules, les myes et les couteaux, ingèrent cette algue microscopique sans en être affectés. Ils deviennent toutefois fortement toxiques. « En raison de la présence d'alexandrium, plusieurs zones sont fermées à la cueillette de mollusques, tant sur la rive nord que sur la rive sud du fleuve, confie le Dr Maurice Levasseur, de l'IML. Cette toxine naturelle, plus puissante que le curare, peut provoquer la paralysie et la mort en une vingtaine de minutes. » Un picotement autour des lèvres indiquerait une possible intoxication.

Cette saxitoxine a déjà causé le décès de quelques personnes, au Québec. Les mollusques offerts sur le marché, dûment contrôlés, en sont toutefois exempts. Présente dans les eaux de l'estuaire depuis quelques années, l'alexandrium se propage maintenant dans la Baie-des-Chaleurs et sur la rive nord du Nouveau-Brunswick.

Les premiers signes de contamination ont été observés quelques jours après les fortes pluies de la fin juillet. Des milliers de lançons se sont échoués sur les côtes gaspésiennes. À Sainte-Anne-des-Monts et Rivière-à-Claude, on a observé des goélands qui titubaient tandis qu'à Madeleine, une quinzaine d'oiseaux marins ont été retrouvés morts. Deux chats ont même été victimes d'une paralysie partielle après avoir dévoré des poissons gisant sur le rivage.

IDÉAL POUR LES ÉTUDES

32 Mo RAM EDO

PENTIUM 120 MHZ INTEL MULTIMÉDIA PROCESSEUR

- 256 K PIPELINE BURST CACHE
- 32 MO RAM EDO
- DISQUE RIGIDE 1.0 GIG
- CARTE 1 MB MPEG TRIDENT
- MONITEUR 14 PO SVGA .28
- CD-ROM 6 X
- CARTE DE SON 16 BITS
- HAPT PARLEURS 40 WATTS
- LECTEUR 3,5 PO
- MINI-TOUR
- WINDOWS 95 FR. CD
- CLAVIER FR. WIN 95

BIENVENUE AUX ÉTUDIANTS 1999

GRATUIT Bon d'achat de 25\$
applicable sur marchandises audio-vidéo de 2000 en plus

MAGASIN PRINCIPAL : 840, rue Bouvier, Québec G2J 1A3 (418) 627-0840 (418) 627-5107

La clef de sol

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

UN MONDE DE CONNAISSANCES À VOTRE PORTÉE !

LA FORMATION CONTINUE... UN INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE !



BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE
Pavillon Louis-Jacques-Casault (5733)
Téléphone : (418) 656-7883
ou 1 800 561-0478 poste 7883
Télécopieur : (418) 656-3876
Adresse électronique : bed@dgfc.ulaval.ca
Adresse W3 : http://www.ulaval.ca/dgfc

- ADMINISTRATION SCOLAIRE**
- ADS-13852 Le système scolaire du Québec I (3 crédits)
 - ALLEMAND**
 - ALD-19256 Initiation à l'allemand (3 crédits)
 - ARTS VISUELS**
 - ARV-14628 Communication-marketing (3 crédits)
 - BIOCHIMIE MÉDICALE**
 - BCX-11152 Introduction à la biologie du cancer (3 crédits)
 - BIOLOGIE**
 - BIO-19326 Microbiologie générale (3 crédits)
 - COUNSELING ET ORIENTATION**
 - CSO-13826 Éducation des adultes (3 crédits)
 - DIÉTÉTIQUE**
 - DTT-19336 Nutrition et société (3 crédits)
 - FRANÇAIS**
 - FRN-19617 Grammaire et rédaction (3 crédits)
 - GÉOGRAPHIE**
 - GGR-10564 Introduction à la carte du monde (3 crédits)
 - GÉOLOGIE**
 - GLG-18751 Planète Terre (3 crédits)
 - GESTION ÉCONOMIQUE**
 - GSE-17223 Introduction à l'économie (3 crédits)
 - GESTION FINANCIÈRE**
 - GSF-17225 Gestion financière (3 crédits)
 - GESTION URBAINE ET IMMOBILIÈRE**
 - GUI-18714 Investissement immobilier (3 crédits)
 - GUI-19274 Évaluation immobilière : principes et concepts (3 crédits)
 - INFORMATIQUE**
 - IFT-17583 Structure interne des ordinateurs I (3 crédits)
 - IFT-17783 Initiation à l'informatique (3 crédits)
 - IFT-18942 Programmation en C (2 crédits)

- IFT-19369 Technologies de l'information (3 crédits)
- IFT-19638 Organisation matérielle et logicielle de l'ordinateur (3 crédits)
- IFT-19717 Gestion de projets informatiques (3 crédits)
- IFT-19926 Programmation en C++ (3 crédits)
- MANAGEMENT**
- MNG-11884 Processus de management (3 crédits)
- MNG-18777 Création et développement d'entreprise (3 crédits)
- MNG-19258 Gestion de la croissance d'une PME (3 crédits)
- MNG-19960 Projet d'entreprise (3 crédits)
- MARKETING**
- MRK-19222 Principes et décisions de marketing (3 crédits)
- MÉDECINE**
- MED-11535 Santé et sécurité au travail : notions de base (3 crédits)
- MED-19384 Santé et sécurité au travail : prévention des lésions professionnelles (3 crédits)
- MÉTHODES QUANTITATIVES**
- MQT-19342 Introduction aux méthodes quantitatives de gestion (3 crédits)
- PHILOSOPHIE**
- PHI-20234 Comprendre et communiquer la science (3 crédits)
- PSYCHOPÉDAGOGIE**
- PPG-11955 Psychologie de l'apprentissage (3 crédits)
- SCIENCES COMPTABLES**
- CTB-13528 Éléments d'analyse financière (3 crédits)
- SCIENCES ET TECHNOLOGIE DES ALIMENTS**
- STA-19330 Analyses alimentaires (3 crédits)
- STA-19331 Qualité des aliments (3 crédits)
- SOCIOLOGIE**
- SOC-19812 Science, éthique et société (3 crédits)

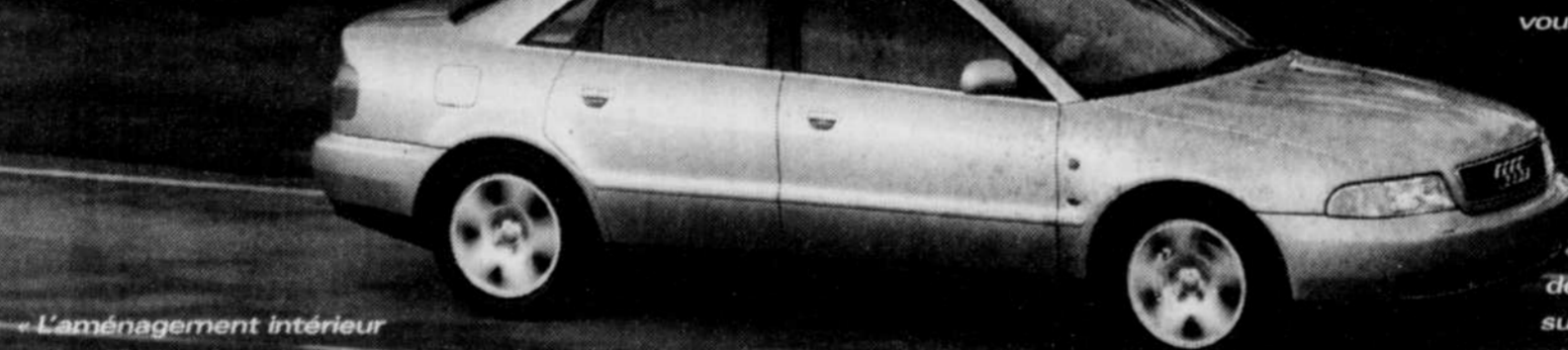
(418) 656-7883
FRAIS VIRÉS ACCEPTÉS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 6 SEPTEMBRE 1996

Les étudiants des autres universités québécoises peuvent s'inscrire par entente Interuniversitaire.

« Le test a révélé une direction fluide et remarquablement équilibrée... presque anormale pour une traction avant. Ce serait plutôt la conduite d'une Mercedes de classe E. »

CAR & DRIVER — NOV. 1995



« L'aménagement intérieur est raffiné et luxueux, la finition très soignée. On conduit la A4 comme on porte un costume sur mesure. »

AUTOMOBILE MAGAZINE — FEV. 1996

« Si jamais vous pestez contre l'hiver qui vous empêche de conduire de façon sportive, essayez une A4 Quattro. Elle aborde les routes enneigées avec une telle assurance que vous en serez impressionné. »

LA PRESSE — FEV. 1996

« Le comportement routier de l'A4 est tout simplement sublime. Rapide, confortable et sûr, cette Audi risque de porter un dur coup à la concurrence. »

L'ALMANACH DE L'EMIT 1996

Tant d'éloges nous embarrassent... mais puisque vous insistez !

Cessez vos éloges au sujet de la Audi A4, sinon elle n'offrira bientôt plus assez d'espace pour nos grosses têtes. Venez faire l'essai sur route de celle que Car & Driver considère comme l'une des « dix meilleures voitures » de 1996. C'est aussi l'une des « grandes étoiles » choisies par Automobile Magazine. Autrement dit, la berline allemande sportive la plus prodigieusement conçue pour conquérir la grand-route. Préparez-vous à d'extrêmes sensations.™



La nouvelle Audi A4. Location à partir de 499 \$ par mois*

QUÉ-BOURG AUTO
7777, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg, PQ
418-626-7777

* Bail ferme de 36 mois, offert aux clients admissibles par Crédit VW Canada Inc. chez tous les concessionnaires participants jusqu'au 30 septembre 1996. Acompte de 4 000 \$, première mensualité de 499 \$ et dépôt de garantie remboursable de 500 \$, payables à la signature du contrat. Taux calculé en fonction du PDSF de la berline Audi A4 1996, soit 38 105 \$, incluant manuelle à cinq vitesses, toit ouvrant électrique, système de verrouillage sans clés et frais de transport, immatriculation, préparation, taxes et autres options en sus. Les assurances sont la responsabilité du locataire. Totalité des mensualités : 17 964 \$. À la fin du contrat, le locataire est responsable du kilométrage excédant 60 000 km, au taux de 0,10 \$/km, des dommages et de l'usure excessive à moins qu'il n'achète la voiture. Dans l'exemple donné, l'option d'achat à la fin du contrat s'élève à 19 434 \$. Le stock peut varier d'un concessionnaire à un autre. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre. Le prix de vente peut varier d'un concessionnaire à un autre. © Volkswagen Canada Inc. 1996

LE MONDE

L'exploitation sexuelle des enfants en plein essor

L'affaire Dutroux remet le problème en lumière

PARIS (d'après AFP) — Chaque jour des milliers d'enfants sont exploités, piégés, vendus comme objets sexuels sur un marché mondial en pleine expansion, dont le chiffre d'affaires est estimé à plusieurs milliards \$, selon l'UNICEF.

La lutte contre l'exploitation sexuelle d'enfants et d'adolescents à des fins commerciales sera pour la première fois le thème d'un Congrès mondial qui se tiendra du 27 au 31 août à Stockholm (Suède), où médecins, sociologues, juristes et représentants d'institutions se proposeront de donner « une réponse internationale à cette industrie inhumaine ».

Cette manifestation est organisée à l'initiative de l'organisation End Children prostitution in Asian Tourism (ECPAT — Faire cesser la prostitution dans le tourisme en Asie) par le gouvernement suédois, avec l'UNICEF et le groupe d'ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant.

« Plus d'un million d'enfants entrent chaque année sur le marché illégal du sexe », mais le « caractère larvé » de cette industrie florissante rend difficile l'acquisition de données fiables sur l'ampleur du fléau, estiment les organisateurs.

Un million d'enfants entrent chaque année sur le marché

« BANGKOK DE L'EUROPE »

Mais, et l'affaire Dutroux en Belgique vient encore de le rappeler, « la rareté des données ne doit toutefois pas occulter l'évidence », constate l'UNICEF.

L'une des pistes suivies pour retrouver deux adolescentes belges disparues remonte jusqu'en République tchèque, où existent des réseaux de pédophilie et où la prostitution infantile s'est développée après la chute du communisme, comme dans plusieurs autres pays d'Europe orientale.

Le phénomène a atteint une telle ampleur en Hongrie, que la presse qualifie le pays de « Bangkok de l'Europe ». Les réalisateurs étrangers de films pornographiques s'y bousculent.

En République tchèque, la police recherche depuis fin 1995 les deux adolescentes belges, An Marchal et Eefje Lambreks, enlevées par le Belge Marc Dutroux. Les enquêteurs privilégient désormais la piste d'une réseau de prostitution aux ramifications internationales. Plusieurs journaux belges ont fait état de l'existence d'un réseau de pédophiles en Belgique, disposant de liens en Allemagne et en République tchèque.

EN BREF

HAÏTI

Assassinat de deux opposants

Le pasteur Antoine Leroy, numéro deux du parti d'opposition « Mobilisation pour le développement » (MDN), et un autre responsable de ce parti, Jacques Florival, ont été abattus par balles hier après-midi à Port-au-Prince, a constaté sur place l'AFP. L'attaque n'a pas été revendiquée. Selon les témoins, l'assassinat a eu lieu devant le domicile de Jacques Florival par un commando armé qui a pris la fuite en voiture. Le MDN est une formation d'opposition au mouvement politique Lavalas, qui domine la scène politique haïtienne depuis 1990. (AFP)

ÉTATS-UNIS

Hausse de 90 cents du salaire minimum

■ WASHINGTON (Reuter, AFP) — Au plus fort de sa campagne électorale, le président Bill Clinton a augmenté des millions d'Américains d'un trait de plume, hier, en signant une loi qui relève le salaire minimum garanti pour la première fois depuis cinq ans.

D'ici à septembre 1997, le salaire horaire minimum américain aura gagné 90 cents et se montera à 5,15 \$. Dès le 1^{er} octobre, l'augmentation sera de 50 cents par heure.

La loi contient aussi une mesure destinée à encourager les adoptions et à

faciliter les adoptions interraciales, actuellement très difficiles sur le plan légal.

Entouré de travailleurs percevant le salaire minimum et de leurs enfants, Clinton a déclaré que cette loi permettrait enfin de nombreuses personnes

de subvenir aux besoins de leurs familles. « Il est temps qu'ils aient une récompense et aujourd'hui, ils l'ont », a ajouté le président.

Pour éviter de mécontenter les petits commerces sur lesquels pèsera cette augmentation, la loi prévoit de leur accorder 22 milliards \$ de déductions fiscales supplémentaires dans les dix ans à venir. Cette baisse des recettes fiscales devrait être compensée par une taxe de 10 % sur les billets d'avion. La réévaluation du salaire minimum

apparaît comme une victoire pour le chef de la Maison-Blanche, qui avait promis cette mesure durant sa campagne électorale de 1992. Elle devrait aussi favoriser ses chances de réélection en novembre.

« C'est une loi vraiment remarquable: elle est pro-travailleurs, pro-entreprises et pro-familles », a déclaré M. Clinton avant de signer le texte, voté par une coalition de démocrates et de républicains après plusieurs mois de bataille au Congrès.

Qui dirige la Russie ?

■ MOSCOU (Reuter, AFP) — Qui dirige la Russie? Le général Lebed, qui prône le dialogue et la paix en Tchétchénie, ou l'état-major fédéral, qui s'abriterait derrière un Eltsine fantomatique pour relancer les hostilités dans le Caucase?

De la réponse à cette question dépend le sort de milliers de Tchétchènes. Grozny risque d'être de nouveau à feu et à sang demain si le parti de la guerre l'emporte à Moscou.

Fort d'un décret présidentiel sommant le général Lebed de rétablir la sécurité et l'ordre qui prévalait dans la capitale tchétchène avant l'offensive rebelle du 6 août, le général Constantin Poulikovski, commandant en chef des forces fédérales en Tchétchénie, a donné jusqu'à demain matin aux habitants de Grozny pour quitter la ville, dont il entend déloger les rebelles par des bombardements à outrance.

« La force est la seule méthode pour régler le problème de Grozny », a-t-il assuré à Interfax.

Le général Poulikovski avait pourtant conclu samedi un cessez-le-feu avec le chef militaire des forces séparatistes, Aslan Maskhadov, favorisant un début d'accalmie à Grozny.

Une mise au point d'Eltsine, communiquée lundi par le secrétaire du service de presse du Kremlin, Sergueï Iastrjembski, a brusquement modifié le cours des événements.

Le président russe y rappelait à l'ordre le général Lebed, responsable depuis deux semaines du dossier tchétchène, l'invitant à présenter d'ici au 26 août un plan de paix basé sur le retrait échelonné des troupes fédérales de la république caucasienne.

Suivait quelques heures plus tard l'ultimatum du général Poulikovski.

Le secrétaire général du Conseil de sécurité russe a mis en doute l'authenticité du décret de Eltsine, relançant les spéculations sur l'état de santé du chef de l'État qui est officiellement parti hier pour deux jours de vacances sur les bords du lac Valdai, dans le Nord-Ouest de la Russie.

Time affirmait lundi que Boris Eltsine allait être hospitalisé en Suisse pour une opération du coeur.

LEBED ÉVOQUE UNE MANIPULATION

Hier, la radio moscovite Ekho Moskvy a annoncé que le chef de l'État est dans une clinique cardiologique spécialisée, depuis le 15 août. Le Kremlin



Yuhira Daudova et sa fille de 8 ans se sont enfuies de Grozny hier. M^{me} Daudova n'a pas même eu le temps de s'habiller. Sur la route poussiéreuse et mal entretenue, la femme et son enfant ont rejoint la colonne de milliers de réfugiés.

maintient de son côté la version de l'« épousement » consécutif à la campagne électorale.

Hormis une brève apparition en public lors de son investiture, le 9 août, le président russe, 65 ans, joue les absents depuis fin juin.

Le général Lebed a évoqué hier une manipulation en son nom.

« Le contenu des documents incite fortement à douter que le président russe ait pris une part directe dans la mise au point du libellé de l'ordre », estime le Conseil de sécurité dans un communiqué relatif au décret de lundi.

« Le secrétaire du Conseil de sécurité considère que personne n'est autorisé à une telle manipulation au nom du président et il insiste pour que les personnes qualifiées lui donnent des explications », précise le communiqué.

Il note que l'ordre d'Eltsine est revêtu d'un fac-simile de la signature du président, et non de sa signature manuscrite. Il affirme d'autre part que le général Lebed n'avait pas eu connaissance préalable des préparatifs de l'ordre, ce qui est contraire à l'usage.

Si l'ordre est exécuté, « cela signifie le lancement d'une opération militaire d'envergure impliquant l'aviation et

l'artillerie, qui entraînerait naturellement de lourdes pertes dans les troupes fédérales, de nombreux morts dans la population civile, et une rancoeur justifiée dans le pays ».

Aslan Maskhadov a fait appel hier à Lebed pour qu'il annule l'ultimatum de Poulikovski et empêche une « folie ». Selon l'agence Itar-Tass, le général Lebed se rend en Tchétchénie aujourd'hui pour « sauver » le processus de paix.

Dans l'attente d'une improbable solution, des milliers de civils fuient Grozny dans la panique, affirmant que l'aviation a déjà commencé à bombarder la capitale.

Formant une longue colonne de près de 7 kilomètres, les civils de Grozny ont quitté dans la panique et dans les larmes une ville où combats et bombardements se sont poursuivis en dépit du cessez-le-feu. Les plus chanceux partaient dans des voitures ou des camions surchargés, les autres suppliaient qu'on leur fasse une place.

La colonne, où la fatigue et la détresse se lisaient sur les visages, a quitté Grozny par les faubourgs du Nord-Est, jusqu'à ce que les Russes ferment cette unique porte en début de soirée, sans qu'on en connaisse la raison.

AFFAIRE WHITEWATER

Deux ans de prison pour une associée de Clinton

LITTLE ROCK, Arkansas (Reuter, AFP) — Susan McDougal, 42 ans, ancienne associée du président Bill Clinton, a été condamnée à deux ans de prison pour fraude, hier, dans le cadre du procès Whitewater.

Le juge George Howard a prononcé contre elle trois peines de prison totalisant 24 mois ainsi que trois ans de probation supplémentaires.

Susan McDougal avait été jugée coupable en mai de quatre chefs d'inculpation liés à un prêt de 300 000 \$ qu'elle avait obtenu en 1986. D'après l'accusation, Bill Clinton, alors gouverneur de l'Arkansas, aurait fait pression sur un banquier de la région pour qu'il accorde le prêt à McDougal. Clinton a démenti sous serment avoir joué un rôle dans l'affaire.

Susan McDougal et son ex-époux, l'homme d'affaires de l'Arkansas James McDougal, étaient associés à Bill et Hillary Clinton dans le projet immobilier Whitewater, qui fit faillite.

Susan McDougal a aussi été condamnée à 5000 \$ d'amende et à restituer les 300 000 \$ avec intérêts à l'Administration des petites entreprises américaines, qui avait assuré le prêt illégal.

James McDougal devait être condamné lundi, mais il a obtenu un sursis jusqu'au 18 novembre (après les élections) en raison de sa collaboration avec l'équipe du juge indépendant Kenneth Starr, qui enquête sur les activités financières de Bill Clinton.

ESSAIS NUCLEAIRES

Intransigeance de l'Inde

GENÈVE (Reuter) — L'Inde a formellement opposé son veto hier au projet de Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT), suscitant la réprobation immédiate des États-Unis et du Pakistan.

La représentante de l'Inde à la conférence sur le désarmement, qui réunit 61 pays à Genève, a officialisé ce veto en séance plénière. Aucun autre pays ne s'est opposé au texte.

Le projet de traité, achevé après plus de deux ans de négociations, devait être transmis pour approbation et signature à l'Assemblée générale des Nations unies, fin septembre à New York.

Le veto indien suffit à bloquer la procédure puisque le projet devait être adopté par consensus.

DONS DE LA SOLIDARITÉ
1-800-592-7649
LE SOLEIL

LE BIFTHEQUE. LA PLUS GRANDE MAISON DU BIFTECK EN VILLE. DES MENUS PRÉPARÉS À LA PERFECTION ET TOUT SIMPLES.

Spéciaux en vigueur du 21 au 27 août 96

<p>LE BIFTHEQUE</p> <p>Rosbif français (provenance int. de ronde) Vieilli à la perfection pour biftecks ou rôtis.</p> <p>3⁶⁹ lb 8¹³ kg</p>	<p>LE BIFTHEQUE</p> <p>Boston (surlongue désossée) Tendre et savoureux morceau de boeuf de 12-14 lb, âgé de 21 jours. Délié en rôtis ou biftecks.</p> <p>3⁸⁹ lb 8⁵¹ kg</p>	<p>LE BIFTHEQUE</p> <p>Brochette de boeuf Tout à fait sensationnelle, un régal pour toute la famille.</p> <p>1⁸⁹ l'unité</p>	<p>LE BIFTHEQUE</p> <p>Veau Marengo</p> <p>Un vrai délice. Ce régal vous attend à notre comptoir La Rôtisserie.</p> <p>2⁶⁹ lb 5⁹³ kg</p>
--	--	--	--

LA BOUCHERIE LE BIFTHEQUE

Une fois que vous aurez dégusté nos grillades au restaurant, vous voudrez répéter l'expérience à la maison.

5050, boul. Hamel, Québec (angle Hamel et Henri-IV) 871-1717

LE BIFTHEQUE. LA PLUS GRANDE MAISON DU BIFTECK EN VILLE. DES MENUS PRÉPARÉS À LA PERFECTION ET TOUT SIMPLES.

Offres de perfectionnement professionnel pour les 18 à 29 ans

Si vous avez quitté l'école depuis au moins un an, augmentez vos chances sur le marché de l'emploi.

Débouchés immédiats dans les domaines de la commercialisation, de la banque, des communications, des ressources humaines et dans bien d'autres encore.

Travaillez et installez-vous en dehors de votre province ou territoire d'origine.

Notre programme de dix mois permet d'acquies l'expérience de votre vie. Les séances d'apprentissage, qui ont lieu à Ottawa, constituent un outil précieux pour travailler dans l'environnement actuel. Pour maximiser le perfectionnement et les expériences de travail, les participants seront jumelés avec le plus grand soin.

Une bourse est versée sous forme d'allocations.

Nous invitons les diplômés - au chômage ou sous-employés - d'écoles secondaires, collèges, universités ou écoles de métier accréditées, de présenter dès maintenant leur demande à:

Expérience Canada
116, rue Albert, bureau 500
Ottawa (Ontario) K1P 1C9
1-888-234-6618 (sans frais)
(613) 234-6688 Région de la capitale nationale
(613) 234-9612 (Télécopieur)

EN BREF

Trop grosse?



G. AP

Alicia Machado, la reine de beauté vénézuélienne couronnée Miss Univers 1996, a posé pour les photographes, hier, au monument national de White Sands au Nouveau-Mexique. Des informations diffusées lundi laissent entendre qu'un problème de poids risquait de lui faire perdre son titre. La jeune miss aurait croqué la vie à belles dents et elle est devenue trop gronde aux yeux de l'un de ses commanditaires, un fabricant de maillots de bains. (Reuter)

Nader pour les Verts

L'avocat Ralph Nader, rendu célèbre par son action consumériste, a obtenu lundi l'investiture du Parti des Verts en vue de l'élection présidentielle américaine. Le parti écologiste était réuni en conférence à l'Université de Californie à Los Angeles. Au cours de son allocution d'investiture, l'avocat a répondu aux détracteurs qui lui reprochent d'empiéter sur l'électorat démocrate et d'affaiblir du même coup les chances de Bill Clinton. « Nous en avons assez que l'on nous enjoigne de choisir entre le mauvais et le pire », a-t-il lancé. Ralph Nader, qui est à l'origine des mouvements de défense des consommateurs, avait été propulsé au premier rang de l'actualité en 1965 grâce à son livre *Ces voitures qui tuent*, où il attaquait de front la puissante industrie automobile américaine. Il a déjà été candidat à la présidence des États-Unis en 1992. À l'époque, il s'était présenté en indépendant dans la primaire du New Hampshire. (Reuter)

ATTENTAT D'ATLANTA

Jewell aurait dit la vérité

Richard Jewell, le vigile considéré comme le principal suspect de l'attentat du Parc du centenaire à Atlanta, a subi l'épreuve du détecteur de mensonges et selon la machine, il dit la vérité. Richard Jewell a été soumis à l'appareil pendant 15 heures, le 4 et le 15 août, selon Dick Rackleff, un ancien agent du FBI qui a été engagé par les avocats du vigile pour administrer le test. Il a notamment nié toute implication dans l'attentat, sans que la machine ne révèle le moindre mensonge. « Il n'a pas commis l'attentat. Cela ne fait pas de doute dans mon esprit », croit M. Rackleff. (AP)

La consommation de drogue en hausse chez les jeunes

La consommation de drogue chez les jeunes Américains a augmenté de 78% entre 1992 et 1995, selon un rapport du département de la Santé publié hier par *USA Today*. La consommation de drogue chez les adultes n'a pas évolué, indique le rapport. Dans la catégorie des 12-17 ans, l'usage de stupéfiants a connu une hausse de 33% entre 1994 et 1995. Les drogues les plus prisées sont le LSD et autres hallucinogènes (plus 54% entre 1994 et 1995), la cocaïne (plus 166% sur la même période), et la marijuana (plus 37%). (Reuter)

Dole met les terroristes en garde

■ LOUISVILLE (AP, AFP, Reuter) — Le candidat républicain à la présidentielle Bob Dole a accusé hier l'administration Clinton de faire preuve de faiblesse face aux terroristes.

M. Dole, qui s'exprimait devant des anciens combattants à Louisville (Kentucky), a affirmé que le président Clinton ne menait pas une politique suffisamment ferme à l'égard des pays soupçonnés d'alimenter le terrorisme international, notamment l'Irak, l'Irak, la Libye, la Syrie, le Soudan, Cuba et la Corée du Nord.

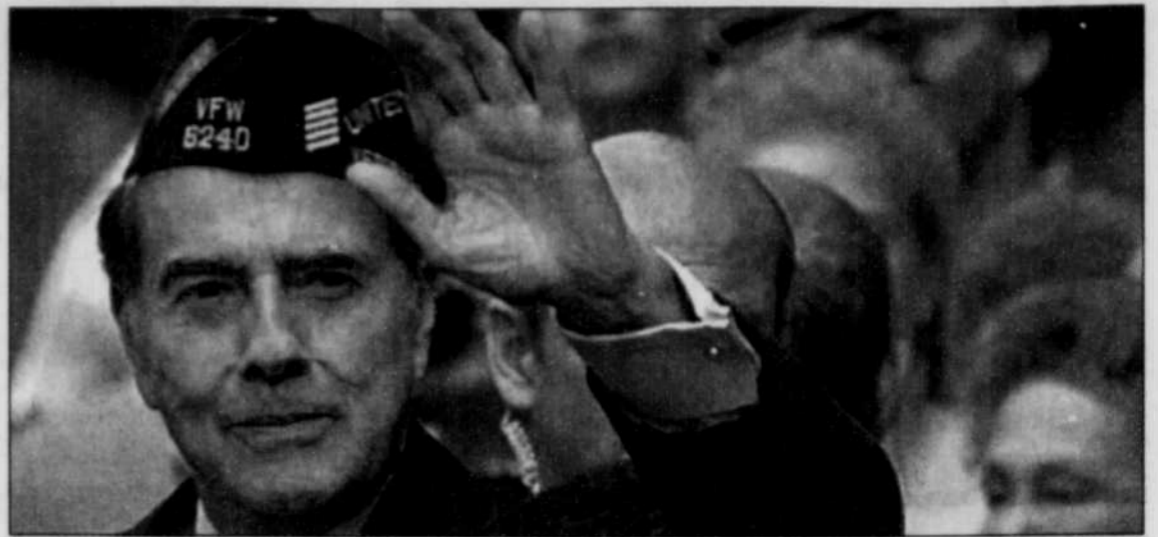
« L'Irak a reçu le feu vert de l'administration (Clinton) pour envoyer des armes en Bosnie et les sanctions des Nations unies contre l'Irak ont été allégées grâce au soutien actif de cette administration, ce qui permettra à Saddam Hussein de bénéficier de milliards de

dollars grâce aux ventes de pétrole », a déclaré l'ancien sénateur du Kansas.

« C'est incroyable, mais cette administration récompense la Corée du Nord avec des réacteurs nucléaires américains malgré son programme nucléaire et ses fréquentes menaces envers la Corée du Sud, l'un des nos alliés », a-t-il ajouté.

Le candidat républicain à la Maison-Blanche a promis qu'en cas d'élection, il « remplacerait ce message confus par un autre ». « Dès le début de mon mandat, je préviendrai les terroristes et ceux qui les soutiennent... ne vous frottez pas à nous si vous n'êtes pas préparés à en subir les conséquences. »

Colin Powell, chef d'état-major de



Bob Dole, qui a combattu lors de la Seconde Guerre mondiale, a soulevé à plusieurs reprises les applaudissements des anciens combattants, notamment lorsqu'il a rappelé que « le commandant en chef de l'armée américaine est le président des États-Unis et non pas le secrétaire général de l'ONU ».

l'armée américaine durant la Guerre du Golfe, a salué Bob Dole et Jack Kemp lors de la rencontre. Le général en retraite a présenté les deux hommes aux vétérans comme les champions d'une défense forte et des « valeurs traditionnelles ».

12 POINTS DE RETARD

Les sondages se suivent mais ne se ressemblent pas. Après avoir vu son écart se resserrer avec Bill Clinton, Bob Dole voit disparaître les effets de la convention républicaine de San Diego: le candidat du Grand Old Party est désormais à 12 points du locataire de la Maison-Blanche, selon un sondage

de la chaîne de télévision ABC rendu public hier.

D'après ce sondage réalisé par téléphone dimanche et lundi auprès d'un échantillon de 1027 personnes, Bill Clinton recueillerait 49% des suffrages lors de l'élection présidentielle du mois de novembre, contre 37% en faveur de Bob Dole et 10% pour le candidat du Parti de la réforme Ross Perot. La marge d'erreur de cette enquête est de plus ou moins 3,5 points.

M. Dole en revient aux écarts enregistrés début août par ABC, peu avant son choix de Jack Kemp comme colistier, alors qu'il comptait 15 points de retard.

Jeep

LIQUIDATION LÉGENDAIRE

Eagle

PASSEZ VITE CHEZ VOTRE
CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE
PROFITER DE RABAIS FRACASSANTS SUR
LES JEEP YJ, CHEROKEE, GRAND CHEROKEE
ET SUR LES EAGLE VISION ET TALON.

MAIS DÉPÊCHEZ-VOUS! LA LIQUIDATION LÉGENDAIRE SE TERMINE LE 30 AOÛT.

Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle Inc.

VOTRE CONCESSIONNAIRE **Jeep | Eagle** QUELQU'UN DE FIABLE

L'offre se termine le 30 août 1996. Jusqu'à épuisement des stocks. Détails chez les concessionnaires participants.